

LE DEVOIR

Vol. LXXXVII - No 157

MONTREAL, LE LUNDI 8 JUILLET 1996

88c + TPS + TVQ / Toronto 15

PERSPECTIVES

Bill Clinton est-il inoxydable?

Bill Clinton devance toujours Bob Dole, son adversaire républicain dans la course à la Maison-Blanche, d'une quinzaine de points. Malgré les «affaires» qui secouent Washington et les révélations plus ou moins crédibles sur la conduite de l'Etat par le couple présidentiel, le chef de l'exécutif américain caracole en tête des sondages, amenant à se demander s'il est fait d'une matière à l'épreuve de toutes les critiques.

Après Ronald Reagan, le président «Teflon», les États-Unis sont-ils dirigés aujourd'hui par un président inoxydable? La remarquable capacité de Bill Clinton d'encaisser les coups et de se redresser, apparemment indemne, sa popularité intacte, est une source d'exaspération croissante pour les républicains en même temps qu'une énigme pour les observateurs de la scène politique américaine. Que la bonne fortune du président sortant se maintienne ou non jusqu'au jour du scrutin, dans quatre mois, il n'en reste pas moins que l'opinion américaine a fait preuve d'une grande sérénité, depuis quelques mois, devant les scandales, les rumeurs et autres embêtements qui s'accumulent au-dessus de Bill Clinton.

Est-ce à dire que le public, soumis quasi quotidiennement à une dose de divulgations sensationnelles sur de ténébreuses histoires, souffre d'indigestion? Ou, plus simplement, les Américains ont-ils une si piètre opinion des hommes politiques que rien dans leur comportement privé ou public — frasques extraconjugales, indécences ou malversations — ne peut plus les étonner et les émouvoir?

Patricia Schroeder, congressiste démocrate du Colorado, celle qui avait inventé pour Ronald Reagan l'expression «présidence Teflon», expliquait récemment que «les gens sont saturés de scandales».

Du «scandale» immobilier de Whitewater qui empoisonne la présidence de Bill Clinton depuis le tout début, les Américains retiennent principalement qu'il est fort complexe et qu'il remonte au temps où Bill Clinton n'était que gouverneur de l'obscur Arkansas. Malgré tous leurs efforts, les républicains n'ont pas réussi à entamer la cuirasse présidentielle avec cette affaire très louche mais si tortueuse qu'elle résiste à la simplification médiatique. Jusqu'ici, Whitewater a peu nui à la popularité de Bill Clinton parce que «d'une part, les Américains ne comprennent pas, et d'autre part, ils s'en moquent», selon l'analyse du professeur James Thurber, de l'American University de Washington.

Les Américains — qu'ils soient partisans ou adversaires du président — savaient-ils y a quatre ans qu'ils n'avaient pas élu un enfant de chœur. N'était-ce pas Bill Clinton lui-même, en campagne pour les primaires du New Hampshire en 1992, qui disait aux électeurs: «Si c'est un être parfait que vous voulez, votez pour quelqu'un d'autre!» Quatre ans plus tôt, en 1988, le démocrate Gary Hart n'avait pas eu droit à autant d'indulgence, lui qui avait dû abandonner la course à la présidence à la suite de la publication d'une photo le montrant en compagnie d'une jeune et jolie femme — et en l'absence de son épouse — sur un yacht malencontreusement nommé *Monkey Business* («magouilles en tout genre»).

S'il s'avère que les questions de l'honnêteté et de la moralité du président n'intéressent plus que médiocrement les foules, les républicains ont un gros problème de stratégie, ayant axé leur campagne autour du thème de la «personnalité» des candidats à la présidence.

En revanche, ils peuvent espérer entamer l'avantage du président américain avec l'affaire des fichiers du FBI. En demandant à la sûreté fédérale, fin 1993, les fichiers de plus de six cents personnes — dont de nombreux républicains — pour établir la liste des personnes autorisées à détenir un laissez-passer pour la Maison-Blanche —, l'entourage du président semble avoir agi de manière extraordinairement légère, sinon illégale. «Une bourde bureaucratique», affirme le président Clinton.

Peut-être. Mais cette affaire sent le soufre — bien davantage que celle d'une possible fraude immobilière ou que les supposées avances sexuelles, plus ou moins explicites, du président américain envers une ancienne employée. En faisant planer des allégations d'abus de pouvoir, d'atteinte à la vie privée, d'utilisation illicite de dossiers confidentiels, l'affaire des fichiers du FBI ranime de vieux démons et touche à une préoccupation fondamentale de l'Américain, au cœur du contrat moral entre l'Etat et le citoyen. Jusqu'ici, elle n'a pas affecté de manière significative la cote du président. Mais elle reste explosive et potentiellement nuisible.

Avec des sondages imperturbablement au beau fixe, Bill Clinton pourrait être tenté de se croire invincible. Mais il n'est pas exclu que les révélations continuent d'affluer. A l'issue d'un premier procès en Arkansas, trois anciens proches de Bill Clinton ont été condamnés pour fraudes. Un deuxième procès reprend demain avec la déposition par vidéo du président américain, appelé à témoigner pour la défense, dans une affaire de détournement de fonds. Le procureur indépendant nommé pour instruire le dossier Whitewater poursuit ses investigations et il a également été chargé de l'affaire des fichiers du FBI. L'effet cumulatif des deux affaires pourrait finir par mettre Bill Clinton en difficulté.

INDEX

- AgendaB7
- Avis publicsB3
- ClasséesB5
- CultureB8
- ÉconomieB2
- ÉditorialA6
- Le mondeA5
- Mots croisésB5
- Les sportsB5

MÉTÉO

Montréal
Nuageux, possibilité d'averses puis dégagement partiel.
Max: 25

Québec
Nuageux avec 40% de possibilité d'averses en après-midi. Max: 22

Détails en B5

LES ACTUALITÉS

James Gabriel, nouveau chef de Kanesatake

PAGE A 2



LES ACTUALITÉS

Le Jazz fera front commun avec les autres festivals

PAGE A 3

L'ENTREVUE

Alan F. Westin, le pape de la vie privée

PAGE B 1



Le poste 33 reçoit...



C'est devant le poste de police 33, rue Ontario, que les habitués du square Berri ont rencontré les forces policières dans un climat de tension. Les jeunes se plaignent d'être harcelés par les agents de police.

Le blues du square Berri

Les punks se plaignent de harcèlement policier

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Les jeunes marginaux du centre-ville et les policiers du poste 33 ont écrit un autre désolant chapitre dans l'histoire de leurs relations tendues, hier. Manifestation, intervention policière, arrestation, *sit-in*, autant d'ingrédients qui ont concouru à transformer un après-midi de blues en série noire.

Tout a commencé en début d'après-midi à la place Émilie-Gamelin (square Berri), où des jeunes marginaux, s'identifiant pour la plupart au mouvement punk,

s'étaient rassemblés pour protester contre «l'oppression» systématique des policiers à leur égard.

Première note discordante en cet après-midi au cours duquel les rythmes lancinants du blues et du jazz résonnaient dans le centre-ville: les policiers procédèrent à l'arrestation d'un jeune d'une vingtaine d'années pour bris de condition.

Alexandre Popovic, déjà arrêté à plusieurs reprises dans la dernière année, est temporairement écroué au poste 33, rue Ontario. Selon les policiers, il lui est formel

VOIR PAGE A 8: BERRI

Canadien International ne veut pas du français

Un agent de bord est blâmé pour s'être adressé en français aux passagers

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Canadien International interdit à ses agents de bord d'utiliser le français dans ses messages de verrouillage des portes d'avion et a même sanctionné un contrevenant montréalais. Par courtoisie pour les francophones de Montréal sur le vol Toronto-Rome, le responsable du personnel navigant a utilisé le français au décollage, mais il a reçu une lettre disciplinaire.

Le superviseur des agents de bord de Canadien International à Toronto, Lori Boyd, a en effet envoyé une lettre à Antonio Gandolfi pour le blâmer d'avoir utilisé le français à bord de l'avion Toronto-Rome lors du verrouillage des portes. La lettre mentionne expressément: «Ces annonces doivent se faire en anglais seulement.»

Ce superviseur avise le responsable qu'il a été décidé de verser «une lettre à son dossier technique» et le prévient que «de futurs incidents de cette nature pourraient résulter en de nouvelles mesures disciplinaires».

Le vol Mirabel-Rome a été supprimé l'hiver dernier et M. Gandolfi, à l'emploi de CP Air puis de Canadien International depuis trente ans, a utilisé le français par cour-

VOIR PAGE A 8: CANADIEN

Sur les traces du massacre

Des enquêteurs de l'ONU procèdent à des exhumations près de Srebrenica

Cerska (Reuter et AFP) — Confortés dans leurs soupçons par des fouilles préliminaires, des enquêteurs de l'ONU sont arrivés hier sur l'emplacement d'une fosse commune où l'on s'attend à trouver les restes de Musulmans massacrés par les forces serbes en Bosnie orientale.

Les experts ont commencé à délimiter le site montagneux de Cerska, situé sur une route de terre et en forêt, à une trentaine de kilomètres à l'ouest de Srebrenica.

Les travaux d'exhumation devaient commencer dans la journée sous la protection de soldats américains appuyés par des chars Bradley et des véhicules Humvee équipés de mitrailleuses, pour le cas où des éléments bosno-serbes opposés aux opérations tenteraient d'intervenir afin de couvrir leurs dirigeants.

Le Tribunal pénal international (TPI) de La Haye sur les crimes de guerre en ex-Yugoslavie a inculpé de génocide le général Ratko Mladic, chef de l'armée serbe

VOIR PAGE A 8: MASSACRE

Shawinigan, première ville «pensée» au Canada

C'est là que s'élabore en 1899, le premier plan d'urbanisme au pays

JEAN PICHETTE
LE DEVOIR



Lieux de mémoire

les méandres de la Saint-Maurice, la ville de Shawinigan — le «portage» en abénaquis — ne peut être vue simplement comme un rejeton naturel

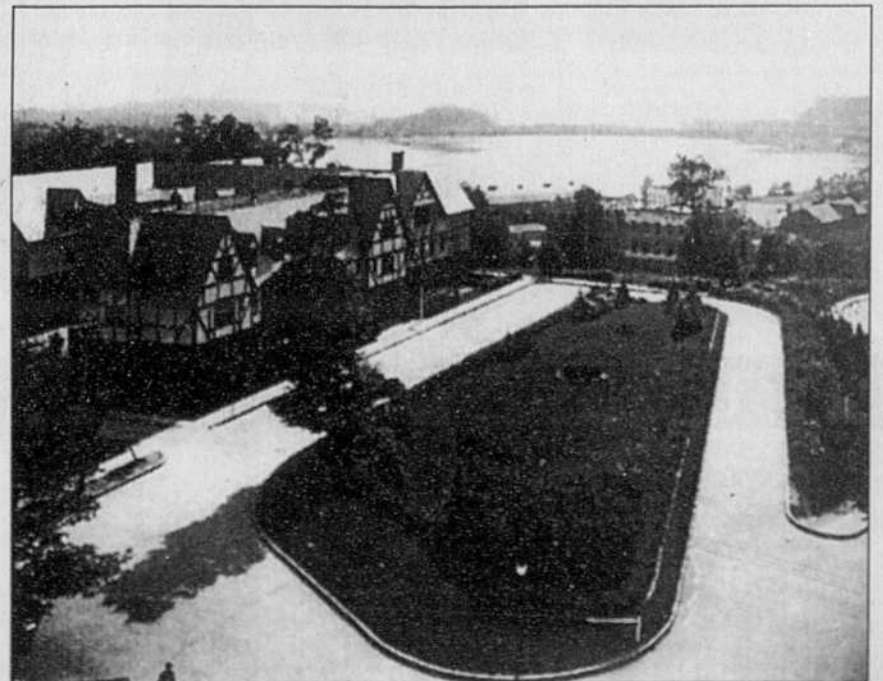


PHOTO DES ARCHIVES DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DE L'INDUSTRIE DE SHAWINIGAN
Vue du Cascade Inn après l'agrandissement de 1928-29, depuis le clocher de l'église Saint-Pierre vers l'ouest.

VOIR PAGE A 8: SHAWINIGAN

• LES ACTUALITÉS •

Sur la route

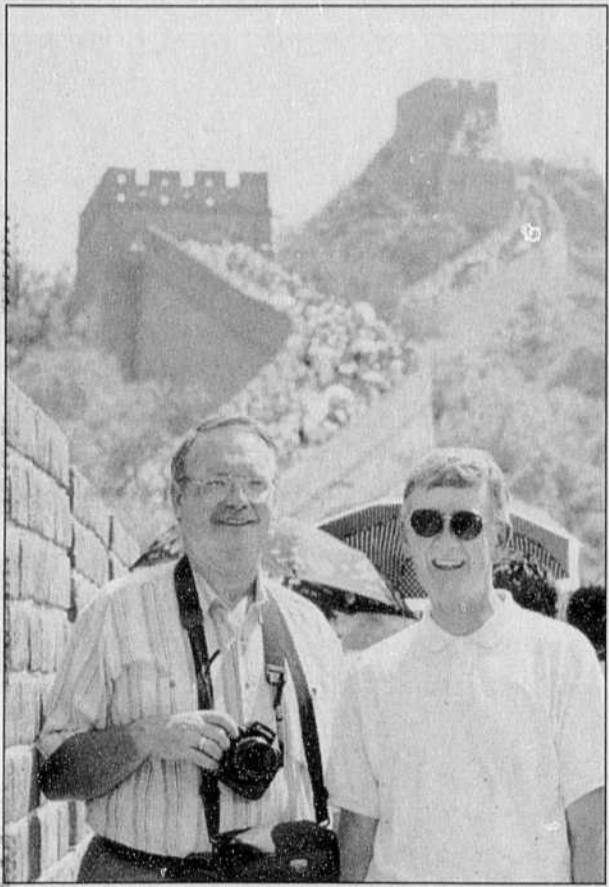


PHOTO PC

LE CHEF du Parti réformiste, Preston Manning (à droite), a visité hier la Grande Muraille de Chine, au nord de Pékin, au cours d'une tournée dans la région Asie-Pacifique, qui le mènera en outre à Hong-Kong, en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Mercredi est fatigué des portes qu'on lui ferme au nez

La souveraineté sera à l'ordre du jour de l'Assemblée des premières nations

WENDY COX
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Ovide Mercredi se dit fatigué de voir le gouvernement fédéral lui fermer la porte au nez. Il souhaite commencer, lui aussi, à en claquer quelques-unes.

Si le gouvernement fédéral refuse d'inviter les peuples autochtones aux négociations qui les concernent, le chef de l'Assemblée des premières nations désire que ses collègues s'entendent pour abandonner la partie et tracer leur propre voie.

La séparation du reste du Canada sera à l'ordre du jour alors que des chefs de tout le pays se réunissent, aujourd'hui, à l'occasion de la rencontre annuelle de l'Assemblée des premières nations.

Pour certains, la souveraineté est une idée qui a fait son temps. «Nous avons toujours cru être souverains», affirme le chef Bill Erasmus, de Yellowknife. On ne devient pas souverain si on l'a toujours été.

La dernière option qui s'offre aux chefs est de prendre exemple des indépendantistes du Québec, de la

Palestine et d'Irlande qui tentent d'établir leur propre patrie, a-t-il indiqué.

Certains chefs, adeptes de la ligne dure, soutiennent avoir milité dans cette direction depuis des années. Ils entendent développer leurs propres institutions politiques et économiques, avec ou sans la bénédiction d'Ottawa ou de la Constitution.

«Que pouvons-nous attendre de la Confédération si nous n'avons jamais adhéré à la Confédération?», demande le chef ontarien Gordon Peters. «Nous devons décider de la direction à prendre et simplement poursuivre dans cette voie.»

Incontournable discussion

D'autres estiment qu'envisager la souveraineté, c'est faire fi de la réalité canadienne. Les peuples autochtones et le gouvernement canadien n'ont d'autre choix que de discuter, avancent-ils.

«Le Canada en tant qu'État-nation n'est pas prêt de disparaître, pas plus que les nations autochtones», déclare le chef de la Saskatchewan,

Blaine Favel. Certaines questions ne peuvent être résolues autrement qu'autour d'une table de négociations.»

Le débat de cette semaine sur la souveraineté pourrait ajouter une nouvelle pomme de discorde parmi les nombreux litiges qui divisent l'Assemblée des premières nations. Certains observateurs estiment que l'APN devra être entièrement réformée si elle désire survivre.

«L'APN se trouve à un point tournant de son histoire, allègue le professeur Paul Tennant, de l'Université de la Colombie-Britannique. Il est presque impossible, pour une seule organisation, de représenter les intérêts de toutes les nations autochtones du Canada.»

Le ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien, Ron Irwin, a entrepris de contourner l'APN en traitant directement avec les chefs locaux. Les nations impliquées sont satisfaites des résultats. Le Manitoba a ratifié un accord d'autonomie politique et la Saskatchewan dresse les premières lignes d'un système judiciaire.

James Gabriel succède à Jerry Peltier, Joe Norton se maintient

PRESSE CANADIENNE

Les résidents Mohawks de Kahnawake et de Kanesatake étaient appelés aux urnes hier. A Kanesatake, James Gabriel a succédé à Jerry Peltier, tandis qu'à Kahnawake, le grand chef Joe Norton, a été comme prévu réélu sans difficulté dans les fonctions qu'il occupait depuis 1980.

A Kanesatake, 1455 personnes pouvaient exercer leur droit de vote et 1142 l'ont fait. James Gabriel a été élu avec une forte majorité ayant obtenu 241 voix, contre 105 voix pour Clarence Simon, son principal adversaire. Troisième, Crawford Gabriel a obtenu 98 voix.

A Kahnawake, Joe Norton a lui aussi obtenu une forte majorité avec 867 voix, contre seulement 194 en faveur de son seul rival, Frank Mel Jacobs, un traditionaliste dont le seul engagement semble être son opposition à l'entente signée l'an dernier à propos des peacekeepers.

Les 4300 électeurs pouvant exercer leur droit de vote à Kahnawake devaient également choisir 11 membres du conseil de bande parmi les 23 candidats en lice. Huit des 11 membres ont été réélus, faisant de la place à seulement trois nouveaux visages.

A Kanesatake, Jerry Peltier avait démissionné en mai dernier à la suite d'allégations de corruption et de mauvaise gestion du conseil de bande. Le nouveau chef James Gabriel, âgé de 30 ans, avait assumé l'intérim. Il a joué un rôle clé dans le départ de Jerry Peltier.

Ce dernier était chef du conseil de bande jusqu'à ce qu'il soit chassé par le clan des mères traditionalistes quelques mois avant que n'éclate la crise entre les Mohawks et les forces de l'ordre à l'été 1990. L'été dernier, les électeurs lui ont préféré Jerry Peltier, par une mince majorité de moins de 30 voix.

EN BREF

LA FORÊT BRÛLE

(PC) — Si la tendance se poursuit, un nombre record de feux de forêt sera enregistré cet été sur le territoire québécois. Ainsi, depuis le début de la belle saison, 811 incendies ont été répertoriés par la Société de protection des forêts contre le feu. La moyenne cumulative des cinq dernières années, à la même date, est de 534 feux.

NOMINATIONS AU CONSEIL DES SCIENCES

Ottawa (PC) — Le bureau du premier ministre Jean Chrétien a annoncé, vendredi, la composition du nouveau Conseil consultatif des sciences et de la technologie. Composé de 12 membres, le conseil comporte plusieurs figures québécoises connues, dont André Caillé, président et chef de la direction de Gaz Métropolitain; Pierre Fortier, dirigeant d'Innovatech; et René Simard, recteur de l'Université de Montréal. Le mandat de l'organisme consiste à faire le point sur les sciences et la technologie au pays et à donner des conseils au sujet de l'avenir. «Le conseil constitue une équipe exceptionnelle de Canadiens issus des milieux industriel et scientifique. Leurs conseils contribueront à ériger un système d'innovation au Canada qui stimulera la création d'emplois et la croissance économique», a expliqué le premier ministre Jean Chrétien dans un communiqué. Le conseil, qui remplace un organisme semblable mis en place sous les conservateurs, se rapportera directement au Conseil des ministres. Durant sa première année, il se concentrera sur deux points: le développement du rôle de chef de file du secteur privé en matière d'innovation et l'établissement de partenariats entre le gouvernement et le secteur privé.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT À LA RIO

Québec (PC) — Un fonctionnaire de carrière, André Tétrault, âgé de 50 ans, assumera à compter du 22 juillet la présidence de la Régie des installations olympiques (RIO). Le poste de président et directeur général était occupé depuis environ un an sur une base intérimaire par M. Jean-Pierre Payette, trésorier et vice-président à l'administration. La nomination de M. Tétrault a été entérinée par le conseil des ministres, mercredi dernier, et annoncée par le premier ministre Lucien Bouchard. Depuis quelques mois, le nouveau grand patron de la RIO occupait les fonctions de directeur du Bureau des relations internationales au ministère des Affaires municipales. Entre 1988 et 1995, M. Tétrault a agi comme secrétaire exécutif du Comité international des Jeux de la francophonie.

LE PC, LE CHÔMAGE, LA DROGUE ET L'IMPÔT

Ottawa (PC) — Le Parti conservateur entend explorer de nouvelles avenues visant à sortir les jeunes de l'assurance-chômage, à contrer la criminalité et à diminuer le fardeau fiscal, lors du congrès politique qui se tiendra le mois prochain à Winnipeg. Dans une interview diffusée dimanche, sur le réseau BBS à l'émission *Sunday Edition*, le chef du parti, Jean Charest, a indiqué que les progressistes-conservateurs doivent offrir «un sens du devoir et une direction» aux Canadiens. Cette direction devrait inclure un plan de lutte à la criminalité ainsi qu'une réduction du fardeau fiscal, a dit M. Charest.

PROPOSITION INDÉCENTE

Tercel
SPORT



Par mois
location
48 mois*

222 \$
0\$ COMPTANT

transport et préparation en sus

• Radiocassette
AM-FM à 4 haut-parleurs



• Aileron
arrière de couleur assortie

• Suspension
à calibrage sport

• Jupes latérales

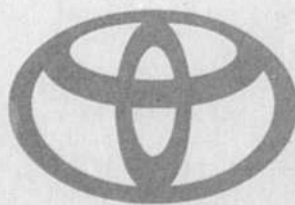
• Pneus Yokohama 185/60/R14

• Roues
en alliage d'aluminium

PLUS: moteur 4 cylindres à 16 soupapes, direction assistée, pare-chocs de couleur assortie, rétroviseurs latéraux à télécommande, etc...

*Bail à long terme avec option d'achat sur le modèle Tercel Sport AC56LH-EA. Coût total du bail 12 143,04\$. Le concessionnaire peut offrir un bail à prix moindre. Location au détail aux clients admissibles sur approbation de Toyota Credit Canada Inc. Taxes, transport et préparation en sus. Premier versement de 252,98\$ et dépôt de sécurité de 275,00\$ requis au moment de l'achat. Franchise de 96 000 km; frais de 7¢/km excédentaire. Location de 24 et 36 mois également offertes. Offre valable jusqu'au 31 juillet 1996. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

Votre concessionnaire



TOYOTA

T U M ' É P A T E R A S T O U J O U R S !

VOTRE CONCESSIONNAIRE

BOUCHERVILLE
Toyota Dorval
655-2550

BROSSARD
Brossard Toyota
445-0577

CANDIAC
Candiac Toyota
509-6511

CHAMBLY
Chamblly Toyota
658-4334

CHATEAUGUAY
Châteauguay Toyota
692-1200

ÎLE PERROT
Île Perrot Toyota
453-2510

JOLIETTE
Joliette Toyota
759-3449

LACHINE
Suzuki Lexus Toyota
634-7171

LACHUTE
Lachute Toyota
582-6662

LAVAL
Chomedey Toyota
687-2834

LAVAL
Vimont Lexus Toyota
968-2710

LONGUEUIL
Longueuil Toyota
674-7474

MONT-LAURIER
Claude Auto
629-3511

MONTREAL
Allix Toyota
376-9191

MONTREAL
Chassé Toyota
527-3411

MONTREAL
Hoville Toyota
351-5910

MONTREAL
Lexus Toyota Gabriel
749-7777

MONTREAL
Lexus Toyota Centre-Ville
935-6354

MONTREAL
Toyota Pia IX
329-0909

POINTE-CLAIRE
Fairview Toyota
694-1510

REPENTIGNY
Repentigny Toyota
581-3540

ST-EUSTACHE
Toyota St-Eustache
473-1872

ST-HYACINTHE
Angeles Toyota
774-9191

ST-JEAN
Déry Toyota
359-9000

ST-JEROME
Toyota St-Jérôme
438-1255

ST-LEONARD
St-Leonard Toyota
252-1373

STE-AGATHE
Toyota A Ste-Agathe
326-1044

STE-THERESE
Blainville Toyota
435-3685

SHAWINIGAN
Mauricie Toyota
539-6393

SOREL
Automobile
Pierre Lefebvre
742-4596

TERRERONNE
Automobiles
L.G. Lévesque
471-4117

TROIS-RIVIERES
Trois-Rivières Toyota
374-5323

VALLEYFIELD
G. Couillard
Automobiles
373-0850

VERDUN
Woodland Toyota
791-3444



• LES ACTUALITÉS •

Ouverture de la Conférence de Vancouver sur le sida

Des militants soupçonnent Ottawa de vouloir réduire son aide

Vancouver (PC) — Alors que le Canada accueillait des représentants du monde entier pour l'ouverture de la XI^e conférence internationale sur le sida, hier, des militants se sont indignés que le gouvernement fédéral songe à réduire son aide financière pour combattre cette maladie.

Des représentants d'hémophiles, de scientifiques et autres ont exprimé leur indignation lors d'une réunion spéciale du comité consultatif national sur le sida, qui conseille le ministre de la Santé David Dingwall.

La rencontre a eu lieu quelques heures avant la cérémonie d'ouverture du congrès international, qui réunit à Vancouver pendant cinq jours 15000 scientifiques, victimes du sida et activistes.

«Malgré les progrès réalisés, nous n'avons pas vaincu le sida», a déclaré au cours d'une table ronde le Dr Mark Wainberg, directeur de l'Association canadienne de recherche sur le sida.

Le Dr Wainberg s'est dit outragé que le ministre Dingwall ait laissé entendre qu'Ottawa pourrait réduire l'aide apportée pour combattre le sida.

Hier, au cours d'une émission diffusée par le réseau CTV, le ministre Dingwall a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore décidé s'il subventionnerait un programme de stratégie nationale sur le sida au-delà de 1998.

La stratégie nationale sur le sida fournit annuellement près de 41 millions pour la recherche, la sensibilisation et le traitement. Ce programme doit prendre fin en 1998.

La décision du premier ministre Jean Chrétien de ne pas assister à l'ouverture officielle du congrès constitue une autre source de frustration pour certains délégués.

Selon le Dr Wainberg, quelque 20 scientifiques canadiens ont déjà accepté des offres pour aller poursuivre leurs recherches sur le sida aux États-Unis.

«A moins que le ministre Dingwall et le gouvernement n'adoptent très rapidement une attitude positive, les dommages commis seront irréversibles.»

Un responsable de l'Association canadienne de santé publique a souligné que certains travailleurs de premier plan des programmes de prévention pourraient aussi être tentés par d'autres expériences.

Malgré la controverse, le congrès de Vancouver débute sur un ton plus optimiste que les rencontres précédentes en raison des médicaments qui permettent maintenant de retarder l'évolution du virus HIV.

Le congrès, le plus important jamais tenu à Vancouver, se propose de donner un aperçu global du sida et les conférenciers traiteront de la situation du sida dans le monde, de l'Australie au Zaïre.

«Un plaisir de rester si longtemps là-haut»

La navette se pose après sa plus longue mission

Cap Canaveral (AP, PC) — La navette spatiale Columbia, avec à bord sept astronautes dont le Canadien Robert Thirsk, s'est posée hier matin à Cap Canaveral après une mission de 16 jours et près de 22 heures, un record de durée.

La plus ancienne des navettes a atterri à 8h37 heure locale sur la piste en dur du centre spatial John Kennedy.

Pour la première fois, une caméra embarquée dans le poste de pilotage a permis de vivre les 13 dernières minutes du retour sur Terre: approche finale en vol plané, alignement parfait sur l'axe de piste, pose en douceur et roulage ralenti par un puissant parachute.

«C'était un plaisir de rester si longtemps là-haut, et nous savons que ce record sera prochainement battu», a commenté le commandant de bord, Terence «Tom» Henricks. Columbia s'était envolée le 20 juin avec cinq astronautes américains, un Canadien et un Français.

La mission a été essentiellement consacrée à des expériences scientifiques et médicales, dont les résultats devraient faciliter l'adaptation des futurs équipages aux missions de longue durée. Quatre astronautes



PHOTO AP

— deux médecins, un vétérinaire et un ingénieur-physicien — ont ainsi subi des prises de sang périodiques, des prélèvements d'urine et de salive, et ont porté une coiffure dotée d'électrodes durant leur sommeil.

Les astronautes se plaignent souvent de mal dormir dans l'espace, et leurs os s'affaiblissent en raison de l'absence de pesanteur.

Le programme scientifique était voisin de celui qui sera au programme de la future station spatiale internationale. Douze rats étaient aussi à bord de Columbia de même que des œufs de poisson.

Trouver des emplois dans le cyberspace

Ottawa (PC) — Naviguez sur l'Internet et trouvez un emploi. Selon un rapport fédéral sur le travail et les jeunes dont la Presse Canadienne a obtenu copie, il existe des emplois pour les jeunes. Mais ils sont difficiles à trouver.

Les députés membres d'un comité qui s'est penché sur le problème plus tôt cette année croient que la technologie pourrait y apporter une solution partielle.

Ils souhaitent que le gouvernement offre à tous les jeunes la chance d'apprendre à utiliser l'Internet et de se familiariser avec la technologie afin de découvrir les emplois disponibles et de savoir où ils peuvent les trouver.

Les écoles qui n'ont pas les moyens de s'offrir des ordinateurs devraient obtenir de l'aide pour s'en procurer. Lorsque les jeunes sont dans la rue plutôt qu'à l'école et n'ont pas accès au Net, branchez le centre local pour jeunes décrocheurs, suggère le rapport qui doit être rendu public plus tard au cours du mois.

Les jeunes qui se destinent à une carrière devraient pouvoir obtenir de l'information gouvernementale sur les emplois les plus attrayants et ceux qui leur seront bientôt.

Le secteur privé pourrait apporter sa contribution en créant un système de parrainage qui regrouperait des étudiants et des jeunes qui travaillent déjà afin d'aider les nouveaux diplômés à créer leur propre entreprise.

«Les divers paliers de gouvernement et les partenaires du secteur privé doivent intensifier leurs efforts pour aider les jeunes à se renseigner sur les nouvelles technologies et à les utiliser», souligne le rapport de 60 pages.

Maurizio Bevilacqua, député de la région de Toronto, dirigeait le groupe de travail qui a passé deux mois à rencontrer des milliers de jeunes par tout le pays. Le plan d'action en 10 points du rapport constituera le schéma directeur d'une nouvelle stratégie fédérale pour la jeunesse qui sera rendue publique à l'automne.

Le gouvernement consacrera environ 1 milliard à des programmes pour les jeunes au cours des trois prochaines années.

On ne sait combien il en coûterait pour appliquer les recommandations du rapport. Mais selon une source, l'augmentation de 315 millions prévue pour les jeunes dans le dernier budget défrayerait les coûts.

Le premier ministre Jean Chrétien a traité récemment du chômage chez les jeunes, notamment dans le discours du Trône et à l'annonce du budget de cette année.

Les données de Statistique Canada rendues publiques la semaine dernière indiquaient que le taux de chômage chez les jeunes de moins de 24 ans était de 16,6 % le mois dernier, soit 1,2 % de plus qu'en mai.

Entre-temps, certaines entreprises tentent désespérément de trouver des jeunes travailleurs compétents, soutient-on dans le rapport.

Un sondage de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante révèle que 45 % de ses membres ne pouvaient trouver les gens dont ils avaient besoin pour les emplois qu'ils offraient.

Des porte-parole de l'industrie informatique ont déclaré au comité que 20000 emplois avaient été perdus parce qu'il n'y avait pas assez de travailleurs qualifiés pour les occuper.

Un quatuor de festivals pour interpeller les pouvoirs publics

Le mauvais temps a fait passer à 500 000 \$ le déficit du FIJM

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Environ 1,4 million de personnes, une légère diminution par rapport à l'an dernier, ont fréquenté le site du Festival international de jazz de Montréal qui a conclu sa 17^e édition en affichant un déficit plus élevé que ce qui avait été prévu.

Président du FIJM, Alain Simard a indiqué hier en conférence de presse que le déficit avoisinerait vraisemblablement 500 000 \$ au lieu du 250 000 \$ qui avait été inscrit au budget d'opérations de cette dix-septième édition.

Pour l'essentiel, ce dépassement du déficit est attribuable à la baisse d'assistance provoquée, selon les explications fournies, par une température plus maussade que ce qui avait été espéré. Une pluie plus abondante cette année que lors des dernières éditions de cet événement a obligé, entre autres choses, l'annulation de cinq spectacles.

Combiné au déficit de 250 000 \$ qui avait été enregistré l'an dernier, le FIJM affichera un déficit accumulé d'environ 750 000 \$. Et comme la direction de cet organisme n'entend pas combler ces pertes en effectuant, par exemple, des coupures dans la programmation des spectacles gratuits, on entend convaincre les différents paliers gouvernementaux de s'impliquer financièrement. De s'impliquer davantage qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent.

D'ores et déjà amorcée, cette démarche auprès des gouvernements comprend deux volets. Dès cette semaine, la direction du Festival va rencontrer le comité exécutif de la Ville de Montréal ainsi que des représentants de la CUM pour discuter l'apport d'une aide ponctuelle ou afférente à l'édition qui s'est terminée hier.

Par la suite, et là on touche à l'autre volet, la direction du FIJM participera à une table de concertation au sein de laquelle siègera plus que probablement le ministre d'État à la métropo-

le, Serge Ménard, ainsi que les directions du Festival des films du monde et du Festival juste pour rire. A noter que la direction du FIJM est la même que celle des Francofolies.

A cette table, les organisateurs de ces quatre événements, ces quatre festivals, entendent notamment convaincre les gouvernements de défrayer une partie des coûts afférents au nettoyage et à la sécurité. Dans le cas du Festival de jazz, les dépenses liées à ces deux fonctions ou opérations totalisent 650 000 \$.

Dans l'optique du patron du FIJM, il n'est pas normal ou logique que la municipalité n'assume pas, ne serait-ce qu'en partie, les dépenses nécessaires à la sécurité. «Dans le cas de la Saint-Patrick, de la Saint-Jean-Baptiste, des feux d'artifices, des manifestations politiques ou syndicales, la sécurité est en grande partie assurée par les pouvoirs publics.»

Ce front commun, si l'on peut dire, entend défendre son dossier avec d'autant plus de vigueur que les gouvernements reçoivent bien davantage, a souligné M. Simard, en recettes fiscales, 57 millions environ, que ce qu'ils accordent à titre de subventions. Dans le cas du Festival de jazz, l'ensemble des subventions représentent 9 % d'un budget de 9,5 millions.

Le reste des sommes provient des commandes, des achats effectués par les festivaliers, et de la vente, il va sans dire, des billets. Cette année, la vente des billets en salles a atteint les 85 %. Et comme on ne veut ni majorer de façon marquée le prix de ces derniers ni sabrer dans le budget de la programmation extérieure, on espère que les gouvernements agiront de manière à trouver une issue définitive au problème structurel du FIJM.

Cela étant, il est intéressant de noter qu'à la faveur de cette dix-septième édition le FIJM est devenu membre à part entière de l'Association des festivals européens. Vice-président du FIJM et grand architecte de la programmation, André Mé-



PHOTO ROBERT SKINNER

Allégre fin de festival, Place Air Canada.

nard a expliqué que cette introduction au sein de cet organisme favorisera grandement la collaboration avec les principaux festivals européens. Cette appartenance à un tel réseau a d'ores et déjà bénéficié à certains artistes évoluant de ce côté-ci de l'Atlantique. Ainsi, le saxophoniste baryton Charles Papassoff et les Ballets jazz de Montréal ont été invités à se produire dans certains festivals du Vieux Continent.

Fait intéressant, et révélateur de la

notoriété du Festival de Montréal, de plus en plus de pontes du monde du jazz viennent ici, histoire d'évaluer l'efficacité de l'organisation et la valeur des différents artistes. Cette année, Bruce Lundvall, président de Blue Note, Jean-Philippe Allard, patron de Gitanes Jazz Productions, Richard Seidel, producteur newyorkais, et Mike Kappus, agent notamment de Los Lobos, John Hammond, John Lee Hooker et plusieurs autres, ont fait une halte parmi nous ces jours-ci.

La relance économique est toujours insaisissable

Tout pourrait se jouer dans les prochaines semaines

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Les statistiques sur le taux de chômage pour le mois de juin illustrent de manière éclatante la complexité de la conjoncture économique et la difficulté d'en arriver à des conditions favorables à une véritable relance. Les réactions dans les jours et les semaines à venir seront déterminantes. Tout pourrait encore survenir, même le pire.

Avec une remontée du chômage à 10 % au Canada, il va sans dire que la pire chose qui pourrait arriver serait une remontée des taux d'intérêts, lesquels suivent à peu près inévitablement une courbe semblable à celle des taux américains. Or, on apprend aussi vendredi que le taux de chômage aux États-Unis a baissé à 5,3 %, son niveau le plus bas depuis 1990; parallèlement, le salaire horaire connaissait une hausse pour un deuxième mois consécutif. Dans les circonstances présentes, voilà paradoxalement un mauvais signe pour l'économie canadienne.

Pour contrer cette progression dans l'emploi et les coûts de production, bref pour endiguer la menace

inflationniste, les Américains s'attendent à ce que la Federal Reserve resserre sa politique de crédit. Cela veut dire des taux d'intérêts plus élevés. Déjà, le monde de la finance a anticipé ce virage vendredi, alors que les marchés boursiers et obligataires ont réagi vers le bas; l'indice Dow Jones a pris une plongée de 114,8 points.

Si l'économie américaine devait prendre et maintenir une telle orientation, alors il y a un grand risque que la Banque du Canada suive éventuellement la même tendance pour soutenir l'intérêt des investisseurs qui seraient attirés par des rendements d'intérêts plus alléchants ailleurs. Mais, si les taux d'intérêts devaient augmenter au Canada, ce serait aussi un frein au développement économique.

Les statistiques de vendredi montrent aussi que la méfiance ne provient pas uniquement des investisseurs. En juin, 73 % de la diminution globale de l'emploi au Canada s'est produite au Québec. La majorité de ce déclin, précise Statistique Canada, a touché l'emploi à temps plein, tant chez les hommes que chez les femmes. Ces pertes d'emploi se sont

surtout produites dans le secteur des services, particulièrement dans le commerce de détail et la restauration. D'autres statistiques avaient déjà révélé récemment une baisse des ventes au détail au Québec. Les consommateurs demeurent donc extrêmement craintifs.

Si la hausse du taux de chômage fut la plus forte au Québec en juin, il y a lieu de retenir aussi que ce taux a quand même augmenté partout au

Canada. Cela fait dire à Bob White, président du Congrès du travail du Canada, que les chiffres publiés vendredi sont désastreux. Ils témoignent, selon lui, de l'urgence de repenser les politiques économiques canadiennes. «Le gouvernement fédéral, dit-il, a fixé des objectifs en matière de réduction du déficit et de l'inflation mais persiste dans son refus d'établir des objectifs nationaux pour la création d'emplois».

loto-québec

Tirage du 96-07-06		GAGNANTS		LOTS	
6/6	3	6/6	3	1 666 666,70 \$	
5/6+	9	5/6+	9	82 708,10 \$	
5/6	508	5/6	508	1 172,20 \$	
4/6	25 074	4/6	25 074	45,50 \$	
3/6	416 579	3/6	416 579	10 \$	
Ventes totales: 20 285 065,00 \$		Prochain gros lot (approx.): 2 100 000 \$			

Tirage du 96-07-06		GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	6/6	0	1 000 000,00 \$	
5/6+	1	5/6+	1	13 942,40 \$	
5/6	22	5/6	22	422,50 \$	
4/6	973	4/6	973	44,60 \$	
3/6	14 473	3/6	14 473	5 \$	
Ventes totales: 577 668,00 \$		Gros lot à chaque tirage: 1 000 000 \$			

Tirage du 96-07-06		GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	6/6	0	2 500 000,00 \$	
5/6+	0	5/6+	0	79 551,20 \$	
5/6	24	5/6	24	2 900,30 \$	
4/6	1 552	4/6	1 552	160,10 \$	
3/6	32 637	3/6	32 637	10 \$	
2/6	32 473	2/6	32 473	10 \$	
1/6	278 722	1/6	278 722	particip. gratuite	
Ventes totales: 4 214 090,00 \$		Prochain gros lot (approx.): 4 000 000 \$		Prochain tirage: 96-07-12	

Tirage du 96-07-05		GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	6/6	0	100 000 \$	
5/6+	1	5/6+	1	1 000 \$	
5/6	2064	5/6	2064	250 \$	
4/6	064	4/6	064	50 \$	
3/6	64	3/6	64	10 \$	
2/6	4	2/6	4	2 \$	

PAVILLON DES ARTS DE STE-ADELE

présente en collaboration avec

LÉVESQUE BEAUBIEN GEOFFRION INC.

Le Duo Lowe-Beaubien et François Paradis

Au programme :

Mozart et Brahms

Samedi 13 juillet à 20 h

À GAGNER

2 ABONNEMENTS DE SAISON

ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN

ANIMATEUR

Réal Giguère

Les règlements du concours sont disponibles au Journal de Montréal

POUR RÉSERVATION: (514) 229-2586

journal-montreal 1364, chemin Ste-Marguerite (sortie 69 de l'autoroute des Laurentides) Ciel

PAVILLON DES ARTS DE STE-ADELE

Souper au restaurant «Aux Tourterelles» et concert au Pavillon des Arts de Ste-Adèle

40\$ par personne (incluant taxes et service)

Réservations: (514) 229-2586

• LES ACTUALITÉS •

Affaire Trân: Ottawa rate une occasion de faire pression sur le Vietnam

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

Le gouvernement canadien donnera bientôt une subvention de quatre millions de dollars à une entreprise canadienne afin qu'elle puisse aider le Vietnam à organiser et à présenter le Sommet de la francophonie qui se tiendra à Hanoï, à la fin de 1997, alors qu'un citoyen canadien, Trân Triêu Quán, est toujours emprisonné injustement par les autorités vietnamiennes — comme l'a démontré une enquête d'Interpol Canada effectuée en juillet 1994 — pour une fraude commerciale qu'il n'a pas commise, et pour laquelle il a été condamné à la prison à vie, en janvier 1996.

C'est ce qu'a appris *Le Devoir* de la bouche de Hugues Rousseau, attaché de presse du ministre de la Coopération internationale et responsable de la Francophonie, Pierre Pettigrew, qui a précisé que l'entreprise n'a pas encore été choisie, mais que le processus de sélection était en cours.

Au ministère des Affaires étrangères, on a été avare de commentaires, se bornant à dire que le Canada travaille toujours à obtenir la libération

de M. Trân par la voie diplomatique. On se refuse toutefois à faire un lien entre cette affaire et la tenue du Sommet de la francophonie au Vietnam.

Le groupe de travail de Sainte-Foy pour la libération de Trân Triêu Quán n'a pas tardé à réagir et à dénoncer avec véhémence l'initiative du gouvernement canadien de donner quatre millions pour l'organisation et la présentation du Sommet de la francophonie au Vietnam.

«On fait affaire avec un pays totalitaire qui ne respecte pas les droits de la personne et tout particulièrement un de nos citoyens [...] Le quatre millions pourrait fort bien être remis à la collaboration conditionnelle du Vietnam à la libération de M. Trân», a fait part au *Devoir* le Dr Janel Gauthier.

Il met sérieusement en doute la volonté du Canada à vouloir développer la francophonie dans ce dossier, alors qu'il n'y a, selon lui, aucun effort fait de la part du Vietnam afin de promouvoir les français — 5 % de la population parle et utilise encore le français au sein d'une élite restreinte et âgée alors que les jeunes apprennent l'anglais dans une majorité écrasante.

«On doit en déduire qu'on est en

présence d'une opération de charme du Vietnam et que le Canada se prête à cet exercice, car il est préoccupé d'abord et avant tout par des objectifs commerciaux au détriment des droits de la personne.»

Le Vietnam a également des objectifs commerciaux à atteindre avec la présentation du Sommet de la francophonie, estime le Dr Gauthier, afin d'en arriver à devenir membre du consortium Asie-Pacifique et de devenir membre de l'Organisation mondiale du commerce.

Avec le Sommet de la francophonie, souligne le Dr Gauthier, le Canada a un moyen très efficace pour faire pression sur les autorités vietnamiennes afin d'obtenir la libération de M. Trân. «C'est un moyen de dire au Vietnam: nous sommes prêts à vous aider pour le Sommet dans la mesure où vous tenez compte de nos demandes pour obtenir la libération de M. Trân, sinon le Canada pourrait retirer son aide financière et même, à la limite, ne pas se présenter au Sommet.»

Le Dr Gauthier estime que le Vietnam serait très sensible à ce type de pression qui pourrait nuire à ses intérêts commerciaux et à son image

qu'il tente d'améliorer sur la scène internationale.

Le Dr Gauthier s'en prend également à la politique étrangère du Canada. L'idée véhiculée par le premier ministre Jean Chrétien et voulant que c'est en faisant du commerce avec le Vietnam qu'on l'incitera à respecter les droits de la personne «est fautive et intellectuellement malhonnête», dénonce-t-il. L'histoire démontre qu'il faut un embargo ou de lourdes pressions commerciales pour faire plier un pays à ce chapitre. «L'Afrique du Sud en est un bon exemple», a-t-il ajouté.

Le Québec a par ailleurs un poids important dans ce dossier, a fait remarquer le Dr Gauthier. Pourtant, le gouvernement québécois ne fait rien pour aider M. Trân, se limitant à déclarer que c'est du ressort du fédéral. Lucien Bouchard, lorsqu'il était dans l'opposition bloquiste à Ottawa, affirmait que le Canada devait avoir une politique étrangère ferme avec le Vietnam pour faire libérer M. Trân, plutôt que de viser des intérêts essentiellement mercantiles. Aujourd'hui, soutient le Dr Gauthier, M. Bouchard adhère sans condition à la politique étrangère du Canada qu'il dénonçait alors.

LANGUE

Cent fois sur le métier... (bis)

PIERRE BEAUDRY

Il est beaucoup question ces jours-ci de nos «commissions» scolaires, qui n'en ont pourtant jamais été sinon du fait d'une mauvaise traduction de l'expression «school board». Comme beaucoup d'autres reliquats de notre asservissement à l'anglais, cette façon de désigner des organismes qui s'appelleraient **conseils scolaires** en français nous est tellement familière que rares sont ceux des nôtres qui voient même l'utilité de la corriger. Ce qui m'amène à signaler que nous pourrions au moins suivre le bon exemple de l'Ontario, où c'est ce dernier terme qui est utilisé dans les versions françaises des lois. De quoi nous faire rougir un peu, n'est-ce pas? Mais pourquoi nous contenter de rougir? Ne serait-il pas plus logique de nous corriger? En commençant par changer le nom du faux conseil scolaire de l'île de Montréal. Pourquoi faut-il toujours chercher midi à quatorze heures?

Une autre question qui défraie la chronique à l'heure actuelle est celle d'une certaine opération qu'il faudrait faire subir à «notre» constitution avant qu'il soit permis de modifier notre système scolaire. En anglais, cette opération s'appelle «amendment». Quoi donc de plus

normal, n'est-ce pas encore, que de l'appeler **amendement** en notre français légèrement influencé? Le hic, c'est que ni le verbe amender ni le nom amendement ne peuvent s'appliquer à une loi, du moins en français non influencé. Ces deux mots ne conviennent qu'aux projets de loi. Une fois adoptés, les lois ne peuvent être que **modifiées** et c'est donc de **modifications** à la constitution qu'on doit parler.

A ceux qui ne se sentent pas d'humour à reconnaître la nécessité de se corriger à cet égard, je rappelle non sans tristesse que nul autre que M. Jean Lesage avait longtemps résisté aux tentatives de corriger l'anglicisme *bill* par l'expression française **projet de loi**, qui a pourtant fait son chemin en un rien de temps, une fois franchie la barrière de l'entêtement. Et qui se souvient de cet autre anglicisme, *nursing*, soutenu avec véhémence par l'Université de Montréal pendant plus de trente ans en dépit de nombreuses protestations mais qui a finalement fait place aux sciences infirmières, encore qu'il serait moins recherché de parler des soins infirmiers: enseigne-t-on les **sciences médicales** de préférence à la médecine, ou les **sciences comptables** plutôt que la comptabilité?

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



Le Collège Jean-de-Brébeuf recherche un(e) Directeur(trice) des services administratifs

Relevant du Directeur général, vous assurerez la gestion des ressources financières, humaines et matérielles du Collège par l'élaboration, la diffusion et l'application des politiques correspondantes.

Vos responsabilités incluront l'élaboration et le contrôle du budget ainsi que le suivi et l'analyse financière. Vous planifierez et coordonnerez l'entretien des terrains et bâtiments et aurez la gestion des services auxiliaires de l'établissement. Dans le cadre de votre mandat, vous participerez au Comité de Direction et à la définition et à l'application des orientations collectives du Collège.

À votre formation universitaire de 1er cycle (en génie ou gestion), s'ajoutent une spécialisation de deuxième cycle en administration ainsi qu'une expérience d'au moins huit ans dans les principaux champs d'activité de la direction. Vos aptitudes en planification et coordination d'activités ajoutées à des connaissances supérieures en informatique viennent compléter vos compétences.

Votre rémunération et vos avantages sociaux seront compétitifs et représentatifs de votre compétence et de votre expérience.

Si ce défi vous intéresse et si vous pensez posséder les compétences recherchées, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 2 août 1996 à midi à l'adresse suivante:

Collège Jean-de-Brébeuf
Secrétariat du Directeur général
3200, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1C1

Le Collège Jean-de-Brébeuf respecte l'équité en matière d'emploi.

PROFESSIONNEL SENIOR MARKETING ÉTUDE DE MARCHÉ

Centre abritant bureaux d'études et firme de sondage recherche locataires-partenaires.

Bureaux entièrement aménagés disponibles incluant téléphonie, informatique et réception. Accès à un central téléphonique informatisé de 25 postes de travail.

Vous êtes senior, reconnu dans votre milieu et les opérations de sondage ou de télémarketing représentent une part importante de vos activités; nous aimerions vous rencontrer. Confidentialité assurée.

Le Devoir, dossier # 1560

2050 de Bleury, 9e Étage, Montréal, Qc H3A 3M9



Université Laurentienne

ÉCOLE DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

L'École des sciences de l'éducation de l'Université Laurentienne sollicite des candidatures pour combler deux postes de professeur ou professeur dans le domaine de la formation du personnel enseignant incluant la supervision de stages.

1. en **technologie éducative**: applications pédagogiques de l'ordinateur au secondaire (encadrement des étudiants et étudiants suivant ce cours) et en **microenseignement** (cycles intermédiaire et supérieur)
2. en **sciences sociales** - individu et société (cycles primaire, moyen et intermédiaire) et en **didactique de l'histoire et de la géographie** (cycles intermédiaire et supérieur)

Nous accorderons la préférence aux personnes détenant un doctorat ou une maîtrise en éducation ou dans un domaine connexe au champ d'étude; une expérience pratique en milieu scolaire, la connaissance du système d'éducation en Ontario ainsi que du programme d'études commun (PEC) sont des atouts sérieux.

Durée du contrat: 1 an

Conformément aux exigences en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

L'Université Laurentienne souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi et encourage toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les autochtones, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées à poser leur candidature.

Prière d'envoyer un curriculum vitae et 3 lettres de recommandations avant le 26 juillet 1996.

Comité de sélection
École des sciences de l'éducation
Université Laurentienne
Chemin du lac Ramsey
Sudbury (Ontario) P3E 2C6

Date d'entrée en fonction: 1er septembre 1996

RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

La Société des musées québécois est l'organisme qui représente l'ensemble des regroupements, institutions et personnes qui oeuvrent dans le domaine de la muséologie ou qui sont concernés par le développement de la profession.

LE DÉFI:

Sous l'autorité du directeur général, le responsable de l'administration et des finances devra:

- effectuer l'ensemble des tâches reliées à la comptabilité de la Société des musées québécois,
- élaborer les budgets, assurer la gestion de la trésorerie et effectuer les transactions bancaires,
- encadrer le personnel temporaire et effectuer toutes autres tâches reliées directement à la fonction.

LES EXIGENCES:

- Titre comptable reconnu (CA, CMA, CGA),
- un minimum de 5 ans d'expérience en comptabilité administrative, capacité de travailler en équipe, entregent, aptitude à la communication, bilinguisme - maîtrise du français et connaissance de la langue anglaise, parlée et écrite,
- connaissance des principaux logiciels de gestion financière,
- connaissance du milieu associatif: un atout

La Société des musées québécois offre une gamme d'avantages sociaux des plus intéressants. Le salaire à discuter selon compétences. La date d'entrée en fonction est le 29 juillet 1996. Faites parvenir, à l'attention du directeur général, sous pli confidentiel, votre curriculum vitae avant 17 h, le 19 juillet 1996.

Poste de responsable de l'administration et des finances

a/s Directeur général
La Société des musées québécois
C.P. 8888, succ. Centre-Ville, UQAM
Montréal (Québec)
H3C 3P8

N.B. Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.
Nous pratiquons l'équité en matière d'emploi.

Après trois mois d'incertitude

Greyhound décolle dans le ciel canadien

Calgary (PC) — Après trois mois d'incertitude au cours desquels l'Office national des transports du Canada bloquait son projet de ligne aérienne à coût réduit, Greyhound Air reprend enfin son premier voyage.

Des avions portant l'emblème familier bleu et gris doivent décoller aujourd'hui de sept grandes villes canadiennes au milieu des musiciens, des magiciens et des fanfares.

«Les avions sont remplis de 75 à 95 %, c'est formidable», dit avec fierté le vice-président de Greyhound, John Munro. «Ce sera une véritable fête lundi.»

Plusieurs avaient l'impression que ce jour ne viendrait jamais.

La nouvelle compagnie aérienne, qui est le résultat d'un partenariat entre Greyhound Lines of Canada Ltée et Kelowna Flightcraft Air Charter Ltée, n'a pu procéder à son décollage du 22 mai, car l'office des transports en avait décidé autrement en avril.

Comme le conglomérat américain Dial Corp. détenait 68 % des actions de Greyhound, l'office soutenait que le service violait les règlements canadiens limitant à moins de 25 % la propriété étrangère d'une compagnie d'aviation.

Le ministre du Transport David Anderson a donné le feu vert à Greyhound en juin lorsque Dial Corp. a accepté de céder ses parts aux actionnaires canadiens afin de répondre aux exigences de l'office.

Ottawa croit que Greyhound est

en position idéale pour assurer à peu de frais le transport des voyageurs qui souhaitent se déplacer entre les villes canadiennes.

Le système intermodal Greyhound, qui relie les trajets en autobus et les comptoirs de billets à un réseau de vols à coût réduit, répond au mandat du ministre du Transport de favoriser le tourisme canadien, dit le porte-parole Brian Bohunick.

Et il semble que cela fonctionne. Selon M. Munro, Greyhound reçoit plus de 12 000 appels par jour.

L'apparition d'un autre service populaire, WestJet Airlines Ltée, de Calgary, démontre à quel point les tarifs réduits plaisent aux Canadiens.

WestJet demande 59 \$ pour l'aller entre Calgary et Vancouver. Greyhound, dont les services s'étendent jusqu'à Winnipeg, Hamilton, Ottawa et Toronto, demande 299 \$ pour un aller-retour entre Calgary et Ottawa.

La concurrence féroce qui a résulté des tarifs offerts par WestJet a fait grimper de 22 % le trafic local à Vancouver en avril, devant même les vols hors-frontières et internationaux, dit l'analyste Dave Frank.

«Comme on pouvait s'y attendre, le nombre de voyageurs sur les autobus de WestJet a diminué. Mais plus de gens se rendent en autobus dans les villes où ils peuvent obtenir une correspondance sur un vol de WestJet», dit M. Frank.

«Cela prouve que le concept de Greyhound donnera d'excellents résultats», dit-il.

EN BREF

LIONS DE TOUS LES PAYS...

(PC) — Les retombées économiques du 79^e congrès international des Clubs Lions sur la région de Montréal s'élevaient à près de 50 millions. Plusieurs autres millions sont aussi à prévoir ailleurs au Québec et dans quelques régions du Canada, car plusieurs des 30 000 congressistes provenant de 178 pays ont l'intention de prolonger leur séjour à l'issue du congrès, qui se tiend jusqu'à vendredi à Montréal. Les congressistes occuperont 12 000 chambres dans 82 hôtels et motels de la région, en plus de réserver des espaces dans des dizaines de terrains de camping de la Montérégie et des Basses Laurentides. Le congrès des Lions, qui a lieu au Palais des Congrès, est le plus important à être tenu à Montréal depuis celui des Alcools anonymes, il y a quatre ans. Vendredi, les invités rendront hommage à l'un de leurs membres les plus illustres, l'ancien président des États-Unis, Jimmy Carter.

L'ARMÉE BRITANNIQUE OUVRE UN SITE

Londres (Reuter) — L'armée britannique a ouvert un site sur le réseau informatique Internet, hier, dans l'espoir de favoriser le recrutement par l'exposition des joies de la vie de soldat. Les pages de ce site (<http://www.army.mod.uk>) fourniront des renseignements sur les unités de l'armée et leurs déploiements à l'étranger, des photos de matériels militaires et des précisions sur les entraînements sportifs et autres. Les 400 pages ne comporteront que des informations non confidentielles. «On perçoit souvent l'armée comme une organisation plutôt dissimulée», note le général Philip Trousdell, directeur des relations publiques de

l'armée, dans un communiqué. «En fournissant gratuitement un grand volume d'informations sur le site informatique de l'armée, nous espérons dissiper ce mythe.»

RÉSEAU DÉMANTELÉ

Québec (PC) — Les policiers de la Sûreté du Québec et de la Gendarmerie royale du Canada ont démantelé hier un important réseau de trafiquants de stupéfiants dans la région de Québec. Dans le cadre de l'opération Grizzly, ils ont effectué plusieurs perquisitions qui ont conduit à l'arrestation de huit individus et à la saisie de 20 000 \$ en argent, 2,5 kilos de hashisch, 1,5 kilo de marijuana et plusieurs plants de marijuana, le tout évalué à environ 100 000 \$ sur le marché noir. Parmi les suspects, figure un individu de 34 ans, de Charlesbourg, considéré comme le chef de ce réseau. Un porte-parole de la Sûreté du Québec, Réal Ouellette, a indiqué que les suspects s'approvisionnaient auprès de bandes de motards de Montréal, aussi bien auprès des Hell's Angels que des Rock Machine.

MACABRE DÉCOUVERTE

Ormstown (PC) — Le corps de l'adolescent de 17 ans qui s'est noyé vendredi dans la Rivière-des-Outardes, à Ormstown, en Montérégie, a été retrouvé hier matin. La macabre découverte a été faite vers 10h30 par un groupe de pompiers de Ormstown, qui participaient aux recherches. Le canot dans lequel prenait place le jeune homme originaire de l'île-du-Prince-Édouard, a chaviré. Deux amis québécois, qui l'accueillaient dans le cadre d'un échange culturel, avaient réussi à nager jusqu'à la rive, sains et saufs. La crue des eaux et le fort courant seraient à l'origine de cet accident. Le jeune disparu participait à un échange culturel au Québec.



University of Alberta Edmonton

Directeur — Bureau de Développement Faculté Saint-Jean

Nous sommes à la recherche d'un Directeur ou Directrice pour coordonner les activités de recherche de fonds et de relations publiques de l'institution en collaboration avec le Bureau de développement de l'Université. Ses responsabilités incluront des relations à établir et améliorer avec les Anciennes et Anciens de Saint-Jean, les média et autres organisations et personnes afin de hausser le profil de la Faculté et d'en favoriser le développement.

La candidature retenue détiendra un diplôme universitaire et aura fait preuve d'une bonne connaissance des principes, politiques et stratégies du développement. Elle devra jouir d'une bonne expérience en administration avec au moins trois ans d'expérience dans la recherche de fonds ou domaines semblables. Le candidat ou la candidate devra également faire preuve d'excellentes compétences en communication écrite et orale tant en français qu'en anglais. Une bonne connaissance du milieu francophone minoritaire canadien serait un atout important.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, cette offre est destinée aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents. On demande aux intéressé(e)s de soumettre un résumé, les noms de trois répondants et une lettre qui explique leur intérêt et leurs compétences pour ce poste au

Professeur Frank McMahon
Vice-doyen au développement
Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta
Edmonton, Alberta T6C 4G9

La date limite pour soumettre sa candidature est le 31 juillet 1996 avec une date d'entrée en fonction aussi rapide que possible. C'est un poste contractuel et offre un salaire concurrentiel.

The University of Alberta respecte le principe d'équité en matière d'emploi. Comme employeur, nous cherchons de la diversité au travail et encourageons des candidatures de toute personne qualifiée, femmes et hommes, y compris les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

LE DEVOIR

LE MONDE

EN BREF

NIGER: CONFUSION ÉLECTORALE

Niamey (AFP) — Le premier tour de l'élection présidentielle a commencé hier au Niger dans une certaine confusion liée aux retards pris dans la préparation du scrutin. La Commission électorale nationale indépendante (CENI) avait annoncé samedi soir que le premier tour serait étalé sur deux jours, pour permettre l'acheminement et la distribution des listes électorales et cartes d'électeurs. Les quatre candidats présentés par des partis ont demandé hier à rencontrer le chef de la junte, «candidat-indépendant» à sa succession, ainsi que les observateurs étrangers pour se plaindre de la mauvaise organisation du scrutin. La CENI avait, à deux reprises, demandé un report de l'élection, ce qui avait été refusé par le gouvernement du général Ibrahim Baré Maïnassara.

AFFRONTLEMENTS À MOGADISCIO

Mogadiscio (AFP) — Les combats entre milices rivales se sont intensifiés hier dans la capitale somalienne, avec l'entrée des milices des tribunaux islamiques dans la bataille de Mogadiscio. En deux jours, le bilan de ces affrontements, qui opposent les milices de Mohamed Farah Aidid à celles de son rival Ali Mahdi Mohamed, s'élève à une quarantaine de morts et une centaine de blessés. Dans un communiqué diffusé samedi soir, les dignitaires musulmans du nord de la capitale, tenu par Mahdi, ont appelé les fidèles à sacrifier leur vie à ce qu'ils qualifient de «guerre sainte» contre Aidid, accusé de conduire à la famine la population de la Medina, assiégée depuis une semaine. C'est la première fois que les tribunaux islamiques entrent directement dans la bataille entre clans.

BUENOS AIRES: MYSTÉRIEUSE FUSILLADE

Buenos Aires (AFP) — Un policier a été tué et un autre grièvement blessé, dans la nuit de samedi à dimanche à Buenos Aires, au cours d'une fusillade avec trois inconnus qui essayaient de pénétrer dans la résidence du président du Sénat argentin, Eduardo Menem, frère du président Carlos Menem. Un important dispositif policier a immédiatement été mis en place et les plus hautes personnalités de l'Etat argentin se sont rendues sur les lieux pour apporter leur soutien au sénateur Menem qui est indemne, ainsi que tous les membres de sa famille. Le ministre argentin de l'Intérieur, Carlos Corach, n'écartait aucune possibilité quant aux mobiles de cette fusillade, de la tentative de vol à l'attentat politique.

TURQUIE: VOTE DE CONFIANCE

Ankara (AFP) — La Turquie sera pour la première fois dirigée par un islamiste si la coalition islamiste-droite du premier ministre Necmettin Erbakan remporte aujourd'hui un vote de confiance crucial à l'Assemblée, qui s'annonce très serré. Cette coalition a marqué samedi un point important avec le ralliement du petit parti islamonomiste de la Grande Union (BBP, 7 députés) en vue du vote, mais il n'est pas sûr que cela soit suffisant. Si la coalition n'obtient pas la confiance, elle va expédier les affaires courantes. La crise gouvernementale qui dure depuis sept mois rebondira et il sera difficile d'éviter de nouvelles élections à l'automne.

CONSEILLERS AMÉRICAINS

New York (AFP) — Une équipe indépendante de consultants politiques américains a secrètement œuvré pendant quatre mois pour la réélection du président russe Boris Eltsine, rapporte la dernière livraison de l'hebdomadaire Time. L'équipe composée d'anciens responsables et stratèges républicains de l'équipe du gouverneur de Californie Pete Wilson a travaillé en collaboration rapprochée avec Tatiana Dyachenko, la fille âgée de 36 ans de Boris Eltsine qui a assuré le rôle de directeur de la campagne, ainsi qu'avec d'autres conseillers. Time écrit qu'ils ont eu recours à des sondages, des discussions de groupe, des publicités négatives (pour l'adversaire) et d'autres techniques électorales américaines pour permettre la réélection d'Eltsine.

RETOUR AU SECTEUR PRIVÉ

Moscou (AFP) — Anatoli Tchoubaï, l'homme qui a propulsé la Russie dans l'économie de marché en dirigeant le programme de privatisations, a décidé de quitter la politique pour fonder sa propre société de conseil, rapportait hier l'agence Interfax. L'ancien premier vice-premier ministre, qui avait démissionné en janvier, n'a pas l'intention d'accepter de fonction publique, précise Interfax. À 40 ans, cet ancien professeur d'économie laisse derrière lui une œuvre aussi unique que controversée: le plus important programme de privatisations jamais mis en place en Europe de l'Est. Bête noire du Parti communiste, il avait présenté sa démission peu après la victoire du PC aux élections législatives de décembre.

LE NIGERIA ACCUSE LE CAMEROUN

Abuja (AFP) — Le Nigeria a adressé hier une mise en garde au Cameroun en l'accusant d'effectuer des préparatifs pour une «offensive militaire majeure» contre son territoire. Les accusations portées contre le Cameroun font suite à des griefs similaires portés contre le Nigeria par le Cameroun. Depuis leurs accessions à l'indépendance, le Nigeria et le Cameroun revendiquent la souveraineté sur la presqu'île de Bakassi, un territoire marécageux dans une zone très poissonneuse du golfe de Guinée dont le sous-sol recèle du pétrole. Durant plus de deux semaines, en avril et mai derniers, de violents affrontements ont eu lieu et le Nigeria se sont mutuellement rejetés la responsabilité ont opposé les forces des deux pays.

ÉLECTIONS EN ÉQUATEUR

Quito (AFP) — Les électeurs équatoriens ont voté hier dans le plus grand calme et sous un soleil radieux pour élire le président qui mènera leur pays au troisième millénaire. Les deux candidats restés en lice pour le deuxième tour, l'avocat de droite Jaime Nebot Saadi et l'avocat populiste Abdala Bucaram, ont tous deux voté dans leur circonscription à Guayaquil, port du Pacifique et 2^e ville du pays. Tandis que le premier exhortait ses sympathisants à faire le «meilleur choix», Bucaram criait aux siens «d'être là ce soir quand on va compter les votes». Selon le dernier sondage autorisé le mois dernier, les deux candidats arrivaient à égalité avec 39 % d'intentions de vote chacun. L'armée et la police avaient été mises en état d'alerte mais aucun incident n'avait été signalé.

Devant la Cour suprême d'Israël

Yigal Amir persiste et signe

En appel, le meurtrier d'Yitzhak Rabin contredit la thèse de ses avocats

Jérusalem (AFP) — Le meurtrier du premier ministre israélien Yitzhak Rabin a revendiqué son acte haut et fort hier au début de son procès en appel, contredisant ses avocats qui ont tenté de diminuer sa responsabilité.

Yigal Amir, 25 ans, a réitéré devant la Cour suprême qu'il était pleinement conscient de ses actes lors de l'assassinat et qu'il se réjouissait de la mort du premier ministre travailliste sous ses balles.

«J'ai agi en pleine conscience. J'ai réfléchi pendant longtemps à mes actes. J'ai agi en vertu de la loi halachique [la loi religieuse juive] stipulant qu'il est licite de tuer quelqu'un qui met en danger des vies juives», a affirmé l'accusé.

«Je ne regrette pas que Rabin soit mort et je m'en réjouis», a ajouté M. Amir, cité par la radio publique israélienne.

L'extrémiste juif a été condamné en première instance, le 27 mars, à la prison à vie pour le meurtre de Yitzhak Rabin, le 4 novembre 1995, et à une peine de 6 ans de prison supplémentaires pour avoir blessé par balles un de ses gardes du corps.

L'audience devant les trois juges de la Cour suprême a été entourée de mesures de sécurité exceptionnelles et M. Amir est apparu encadré de sept gardiens.

Après avoir entendu les plaidoiries des avocats, la Cour a annoncé qu'elle prononcerait son verdict en appel ultérieurement, à une date non spécifiée.

M^e Gaby Shahar a plaidé l'irresponsabilité mentale, affirmant que Yigal Amir était incapable de distinguer le bien du mal. «Il n'a pas réfléchi aux conséquences de ses actes pour lui, ses proches et ses amis», a-t-il dit.

Mais au même moment, Yigal Amir secouait la tête en signe de dénégation et affichait le large sourire ironique dont il est coutumier.

Le juge Eliahou Matza a répliqué à l'avocat que si l'on admettait cette hypothèse, on devrait aussi l'appliquer au terroriste du Hamas qui monte dans un autobus avec une bombe pour commettre un attentat suicide.

Le juge a estimé que Yigal Amir était parfaitement sain d'esprit. L'intéressé a hoché la tête positivement.

Pendant son procès en première instance devant le tribunal de district de Tel-Aviv, l'extrémiste avait affirmé qu'il avait voulu stopper le processus de paix avec les Palestiniens, estimant que la restitution de territoires occupés aux Palestiniens mettait en danger des vies juives.

L'hypothèse du deuxième tireur

Un second avocat, M^e Shmuel Fleischman, a ensuite réitéré l'hypothèse d'un mystérieux «deuxième tireur», qu'il avait déjà plaidée en vain pendant le procès en

première instance.

M^e Fleischman a affirmé que Yigal Amir avait tiré des balles à blanc et que c'était un deuxième tireur embusqué qui a tué le premier ministre. «Comment une telle synchronisation de deux hommes, qui auraient tiré en même temps, est-elle possible?», s'est interrogé le juge Matza.

Selon M^e Fleischman, «même au cas où Amir aurait véritablement tiré les balles mortelles, cela aurait été sans intention de donner la mort. Il voulait seulement blesser le premier ministre».

M. Fleischman a affirmé que son client ne devait pas être reconnu coupable de meurtre avec préméditation, qui implique automatiquement une peine de prison à perpétuité, mais de «tentative de meurtre», moins sévèrement punie.

Yigal Amir est détenu à la prison de Beersheba, dans le sud d'Israël, dans un isolement total. Il s'est plaint la semaine dernière de ses conditions de détention et a déposé une requête à la Cour suprême dans laquelle il affirme que «les geôliers tentent de [le] rendre fou».

Il y a deux semaines, il a été interdit de visites pour deux mois après avoir cassé la caméra destinée à le surveiller.



Yigal Amir

Situation incertaine en Tchétchénie

Les contrôles russes n'ont pas cessé

Les Tchétchènes menacent de reprendre les hostilités



Une jeune Tchétchène observe deux soldats russes encore installés à un poste de contrôle hier, en dépit de l'accord russo-tchéchène qui prévoit le retrait des barrages russes sur les routes de Tchétchénie.

Chali (AFP) — Les forces russes n'avaient pas retiré hier soir tous les barrages sur les routes de Tchétchénie, malgré un accord en ce sens signé avec les dirigeants indépendantistes qui menacent désormais de reprendre les hostilités sans sommation.

Dans l'est de la république indépendante, pratiquement tous les postes en place depuis plus d'un an et demi étaient toujours là hier, et plusieurs commandants de postes disaient n'avoir reçu aucun ordre de lever les barrages, a constaté un journaliste de l'AFP dans la région, qui a pu voir un seul barrage démantelé, sur la route de Vedeno.

«Etant donné que les Russes n'ont pas respecté l'accord, si jamais les violences reprennent à partir de demain, c'est leur responsabilité», a déclaré hier à l'AFP le porte-parole du gouvernement indépendantiste Movladi Oudougou.

Aux termes d'un accord signé le 10 juin, les Russes devaient achever le démantèlement des postes de contrôle hier, parallèlement à un processus de désarmement des indépendantistes.

M. Oudougou a précisé que les rebelles étaient prêts à rendre les armes uniquement «après la mise en œuvre réelle des accords de paix».

Côté russe, le porte-parole des forces armées Roman Sokolovski a déclaré que les postes de contrôle, fortifiés resteraient en place jusqu'au début du désarmement effectif des indépendantistes.

Positions fortifiées

Certains postes sont de simples barrages sur la route, tandis que d'autres sont protégés par des positions fortifiées. Hier, beaucoup continuaient à exiger de l'argent pour laisser passer les civils tchéchènes.

Près de Chali, un commandant de poste, Viktor Sasonov, estime qu'il lui est de toutes façons impossible de partir: «C'est trop dangereux, dit-il, la situation est trop tendue, avant-hier soir ils nous ont encore tiré dessus. Les postes de contrôle ne partiront que lorsque l'armée partira.»

En contrôlant systématiquement tous les véhicules et les identités de leurs occupants sur quelques routes principales du pays, les Russes limitent fortement les possibilités de dé-

placement en masse des combattants tchéchènes, contraints de circuler à pied ou par les chemins de traverse de nuit.

Les civils tchéchènes, qui n'ont aucune confiance dans les promesses des Russes, s'attendent à ce que les hostilités reprennent rapidement, après plus d'un mois de trêve. Chez les combattants indépendantistes, certains souhaitent également retourner au combat: «Les Russes sont en train de faire ce qu'ils ont fait l'an dernier, déclarait hier un chef rebelle sous couvert de l'anonymat, ils veulent essayer de prolonger les pourparlers pendant tout l'été, car c'est la meilleure saison pour nous pour se battre, et ils veulent reprendre la guerre en hiver.»

Hier, les deux camps s'accusaient de nouveau de violations du cessez-le-feu. Par ailleurs, le général Alexandre Lebed, nouvel homme fort du Kremlin en matière de sécurité, est toujours attendu dans les prochains jours en Tchétchénie. Un proche de Lebed a cependant fait savoir que le général n'avait pas l'intention de rencontrer des dirigeants indépendantistes.

Guerres civiles au menu de l'OUA

Yaoundé (Reuters) — Les guerres civiles, l'instabilité politique — et leur corollaire, le problème des réfugiés — domineront le sommet annuel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui débute aujourd'hui.

Les ministres africains des Affaires étrangères des 53 États de l'OUA ont d'ores et déjà adopté un projet de résolution recommandant à l'Organisation de prendre une décision concernant la traduction en justice pour crimes de guerre des chefs de factions libériens lors du sommet de la Communauté économique d'Afrique de l'ouest (CEAO) prévu le mois prochain.

«Si la CEAO émet une évaluation négative, l'OUA contribuera à l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU en faveur de la prise de sévères sanctions contre eux [les chefs de factions], incluant la possibilité de mettre en place un tribunal pour crimes de guerre et juger les dirigeants des factions libériennes en guerre pour violations grossières des droits humains des Libériens», peut-on lire dans le projet de résolution.

L'intégration économique devrait également figurer en bonne place à l'ordre du jour du sommet de Yaoundé, mais les conflits armés et l'aggravation de la crise des réfugiés, qui touche une grande partie de la population du continent africain, restera en tête des préoccupations.

Samedi un «sommet des enfants», organisé au Cameroun avant celui des chefs d'Etat africains, a attiré l'at-

tention sur les millions de réfugiés dont le sort découle en premier lieu des massacres interethniques commis à travers le continent.

Le budget de l'OUA stagne depuis des années à 30 millions de dollars et même si les chefs d'Etat africains se prononçaient en faveur de la mise en place d'une force de paix ou d'une intervention au Burundi, ils ne pourraient financer une telle décision.

Tous les pays africains vivent à l'heure de la crise. Le pays hôte, le Cameroun, ne doit le maintien de ses liaisons téléphoniques avec l'extérieur qu'à la prise de participation de France Télécom dans la compagnie téléphonique nationale Intelcam, décidée quelques jours avant le début du sommet.

Tension en Bosnie

Un incident qui a failli mal tourner

Sarajevo (AFP) — Un face-à-face qui a failli dégénérer à Han Pijesak, dans l'est de la Bosnie, entre les troupes américaines et les Serbes bosniaques a provoqué ce week-end l'une des crises les plus graves depuis l'arrivée de la force multinationale de paix (IFOR).

L'incident a failli tourner à l'affrontement entre des soldats américains et 300 civils serbes dans cette bourgade de montagne située à 60 km au nord-est de Sarajevo, qui abrite le quartier général du chef de l'armée de la République Srpska (RS, entité serbe de Bosnie), le général Ratko Mladic.

Samedi, le déploiement d'une activité inaccoutumée par 250 soldats américains de l'IFOR avait suscité une vive tension, faisant croire aux Serbes que l'IFOR voulait arrêter le général Mladic, inculpé par la justice internationale.

La tension était déjà montée avec le survol vendredi par des hélicoptères américains de blindés serbes déployés hors de leur site de cantonnement près de Han Pijesak en violation de l'accord de paix de Dayton qui prévoit la neutralisation de toutes les armes lourdes.

Ces blindés — trois chars et deux transports de troupes — ont depuis été remis et les unités américaines ont quitté Han Pijesak et pour regagner leur base, selon l'IFOR, qui considère l'incident clos depuis samedi soir.

Il s'agit d'une des crises les plus sérieuses depuis le début des opérations militaires de l'IFOR en Bosnie, a indiqué un officier de l'OTAN à Sarajevo. «C'est la première fois que cela arrive», a-t-il commenté sous le couvert de l'anonymat.

Menaces d'abattre des hélicoptères

Le chef d'état-major de l'IFOR, le général William Carter, a reconnu hier qu'il avait eu peur de ce face-à-face, les Serbes de Bosnie avaient menacé d'abattre des hélicoptères américains.

La plus importante opération de soutien aérien à la mission de l'IFOR a alors été mobilisée et le chef de l'IFOR, l'amiral Leighton Smith, a appelé vendredi soir le président serbe Slobodan Milosevic pour qu'il règle le problème, a indiqué le général Carter.

Une force aérienne comprenant une vingtaine d'avions et d'hélicoptères d'attaque Apache a alors été mobilisée au dessus de Han Pijesak. «Nous ne considérons pas une menace comme un incident mineur. Nous la prenons au sérieux et nous y répondons agressivement», a commenté le général Carter.

Pogrom de Kielce

La Pologne demande pardon

Kielce (AFP) — Le gouvernement ex-communiste polonais a demandé pardon hier aux Juifs pour le pogrom perpétré il y a cinquante ans à Kielce, dans le centre du pays.

Le premier ministre polonais Wlodzimierz Cimoszewicz a saisi l'occasion des cérémonies anniversaires pour exprimer son «profond regret» pour «tout ce dont les Polonais s'étaient rendus coupables à l'égard des Juifs», et appeler à «la réconciliation et à la fraternité» entre les deux peuples.

Il a prononcé son discours devant la maison du centre de Kielce où 42 Juifs avaient été tués par la foule avec la participation de la police et de l'armée polonaises, le 4 juillet 1946.

Neuf personnes avaient été exécutées huit jours plus tard après un procès expéditif, mais les véritables responsables n'ont jamais été identifiés avec précision. Une thèse répandue évoque une provocation des services de Moscou destinée à discréditer la Pologne aux yeux de l'Occident.

De son côté, le principal responsable de la ville de Kielce, Boguslaw Ciesielski, membre de l'alliance ex-communiste SLD au pouvoir, a «demandé pardon» aux Juifs, tout en démentant «l'antisémitisme héréditaire» des Polonais.

Le Prix Nobel de la Paix Elie Wiesel, la personnalité la plus importante représentant la diaspora juive, a prononcé une allocution empreinte d'émotion pour souligner que «l'antisémitisme n'était pas mort à Auschwitz», et que la pogrom avait montré qu'il pouvait y avoir «Auschwitz après Auschwitz».

Son discours, traduit en polonais, a été applaudi par une partie des quelque deux mille personnes rassemblées sous un ciel gris et humide, dans un parc qui jouxte la maison du pogrom, ainsi d'ailleurs que l'intervention de M^e Tadeusz Pieronek, secrétaire général de l'épiscopat, qui a rappelé la condamnation de l'antisémitisme par l'Eglise catholique.

É D I T O R I A L

La cohabitation malaisée

Gilles Lesage

Y a-t-il moyen de concilier le droit de produire, tel que réclamé par les producteurs agricoles, avec la qualité de l'environnement que souhaitent les citoyens, aussi bien ruraux que citadins de passage en campagne?

Depuis 20 ans, le Québec tente de trouver des solutions satisfaisantes à ces attentes et droits contradictoires, sans y parvenir de façon adéquate. Le gouvernement pense enfin y arriver avec l'adoption à toute vapeur, en toute fin de session parlementaire (dans la nuit du 19 au 20 juin), de la loi 23 visant à favoriser le développement durable des activités agricoles en zone agricole.

Mais il reste de lourdes inconnues. Il est vrai que, pour la première fois depuis 1978, les principaux ministères concernés — Agriculture, Affaires municipales, Environnement — tentent de se coordonner pour en arriver à des résultats concluants et convergents. Toutefois, si l'objectif central est clair et ne soulève aucune opposition — le droit de produire était un engagement électoral des péquistes et des libéraux —, les moyens pour y arriver concrètement restent vagues et flous. Le projet de règlement, qui fait foi de tout dans une entreprise du genre, est encore à l'état d'ébauche, et les ministres se gargarisent de paramètres et de balises.

Il est vrai par ailleurs que la loi qui vient d'être adoptée par l'Assemblée nationale a été précédée de nombreuses consultations avec les lobbys en cause, aussi bien agricoles que municipaux et reliés à l'environnement. L'harmonisation de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978) et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (loi 125 de 1979) est un projet de longue haleine, dont l'actuelle équipe péquiste a hérité de la première, il y a déjà près de 20 ans. Toutefois, en dépit des apparences et des assurances ministérielles, il n'est pas sûr du tout que la cohabitation soit désormais plus acceptable aux uns et aux autres. Derrière la façade législative, la copropriété est encore à l'état de chantier, et les plans restent vagues et imprécis, par exemple, à propos des fameuses mégapocheries industrielles.

En tout état de cause, les esquisses et les croquis sont comme des cibles mouvantes, en l'absence des normes et règlements qui doivent, évidemment, les encadrer. D'autant que le fameux droit de produire, si cher aux exploitants agricoles, est désormais accolé à celui de développement durable et que les prérogatives gouvernementales en des matières aussi névralgiques sont, dorénavant, partagées par l'ensemble des municipalités. Ainsi, les MRC devront former des comités consultatifs agricoles. Des solutions locales à des problèmes locaux, c'est une jolie formule, mais aussi, pour l'heure, une immense coquille vide. Et la règle de droit? Québec promet des balises pour faciliter l'exercice de droits divergents par plus de 1400 corps municipaux, mais la loi elle-même a été adoptée sans que quiconque sache de quoi il retournera au juste. Quand on connaît la souplesse de certaines municipalités, il y a de quoi être inquiet. Pour la transparence, il faudra repasser. Dans 20 ans?

Selon les ministres, en vertu de la loi 23, toutes les activités agricoles devront respecter intégralement les lois et règlements en matière d'environnement. À preuve, le règlement — attendu depuis longtemps — sur la réduction de la pollution d'origine agricole entrera en vigueur en même temps que la loi sur le fameux droit de produire. Ici encore, il faut faire un

acte de foi presque aveugle. Le gouvernement a bel et bien soumis des propositions d'orientations (sic), mais elles sont loin d'être complètes, encore moins définitives.

Plus grave encore, la nouvelle loi elle-même souffre de vices fondamentaux. À un point tel qu'on se demande pourquoi le gouvernement n'a pas souscrit au moratoire que plusieurs espéraient, de façon à peaufiner et améliorer le projet au cours des prochains mois. Le respect d'un engagement électoral est certes un objectif louable. Mais il faut le faire en pleine lumière, à la suite d'un débat approfondi, et sans jeter de la poudre aux yeux. La manœuvre cosmétique est si apparente qu'après avoir voté pour le principe du projet de loi, les libéraux s'y sont opposés lors de la troisième et dernière lecture. Engagement tenu? Sur papier, peut-être, mais la réalité est certes plus floue, sombrant même dans la grisaille des paramètres.

Le reproche le plus grave porte sur la présomption qu'il y aurait désormais deux catégories de citoyens: les producteurs agricoles, et les autres. Les premiers, en vertu de leur fameux droit de produire, jouiraient d'une certaine impunité, même en cas de pratiques agricoles inacceptables, mais dites normales. Pourquoi un tel statut d'exception envers une seule catégorie de citoyens? N'y a-t-il pas moyen d'intégrer désormais l'économie aux impératifs de survie des écosystèmes,

au lieu de faire comme si, encore et toujours, l'écosystème doit écopier pour permettre à l'économie de rouler?

Comment concilier le droit de produire des agriculteurs et la qualité de l'environnement?

Au lieu de cerner de près une question aussi fondamentale, ainsi que l'y incitait la nouvelle Union des citoyens du monde rural, le gouvernement était si pressé de passer à l'action (?) qu'il a joué à l'improvisateur. Ce qui peut être génial en jazz est désastreux sur le plan législatif. À un point tel que le projet de loi présenté à la mi-mai, contenant 87 articles, a fait l'objet d'une cinquantaine d'amendements en cours d'étude. Ce qui en dit long sur le manque de cuisson du plat, à moins que la recette, teintée de discrétion et d'arbitraire, ait été bâclée...

Le projet est imparfait, conviennent les ministères; mais il tient compte d'un consensus minimal que les prochains mois permettront d'élargir et de compléter, de sorte que la loi donne tous ses fruits. Les arbitrages sont douloureux. Les consensus restent fragiles entre ceux qui préconisent le droit de produire et ceux qui font valoir la qualité de l'environnement. Espoirs contradictoires, paradoxaux, antinomiques. Heureusement, aucune date n'est fixée pour l'entrée en vigueur de la loi; et on attend le projet de règlement qui préciera le cadre d'action gouvernemental et municipal.

Mais la cohabitation a des limites. Quoiqu'il lui en coûte, le gouvernement devra s'amender et trancher. En ce sens, il n'est pas trop tard pour réfléchir sur les commentaires du Barreau du Québec en regard de la loi 23. La création de deux catégories de citoyens sur un même territoire n'est certes pas l'approche la plus équitable ni la plus sage à long terme. Une approche plus respectueuse de la loi sur la qualité de l'environnement, du Code civil et de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne serait beaucoup plus crédible et acceptable.

En effet. Comme dit le Barreau, il n'est pas trop tard pour revenir à une approche plus juste pour l'ensemble des Québécois et plus sécuritaire pour les producteurs agricoles.

L E T T R E S

Rationalisme étroit

François Brousseau, dans son article intitulé «Nationalisme anglais» (*Le Devoir*, 27 juin 1996), parle «d'orgueil non ravalé [...] et de rationalisme indéniable». Orgueil, bien sûr, mais certainement rationalisme étroit et éternellement limité parce que l'Angleterre se veut toujours insulaire, donc différente malgré le tunnel sous la Manche. La crise de la vache folle a montré un pays xénophobe: les médias n'y sont pas allés de main-morte contre l'Union européenne, surtout contre le couple franco-allemand qu'elle voit comme une menace.

En perdant de sa superbe, la fière Albion perd-elle son flegme? Le sentiment anti-français des Anglais est séculaire, il est surtout émotif, alors que le sentiment anti-allemand est plus récent, il est basé sur des rivalités d'hégémonie. Ne cherchons pas midi à quatorze heures: le Royaume-Uni ne digère pas le fait de n'être plus que la quatrième des grandes puissances européennes, son poids économique et son niveau de vie venant après ceux de l'Allemagne, de la France et de l'Italie, ce qui explique ses tiraillements entre l'Union européenne et... le large (entendez les États-Unis, alliés de toujours). A-t-on assez remarqué que les médias anglo-saxons parlent d'Europe et des Îles Britanniques, alors qu'il est généralement admis que ces dernières se trouvent en Europe? Quant au Commonwealth, ce n'est plus l'Empire sur lequel le soleil ne se couche

jamais. C'est une association assez lâche de pays ayant des intérêts communs, surtout historiques et sentimentaux, et quelques liens privilégiés en voie de disparition à cause de l'intégration ou de la mondialisation des économies. Charles de Gaulle n'avait-il pas prévu déjà une communauté européenne sans la Grande-Bretagne? On est tenté de lui donner raison.

Denis Nehmé
Saint-Laurent, 30 juin 1996

Sur l'effet «domino»

Michel Pallascio, président de la CECM, s'inquiète de l'effet «domino» qui pourrait avoir une acceptation par le Sénat de la demande de modification constitutionnelle qu'a déposée Terre-Neuve en ce qui a trait à la déconfessionnalisation de ses structures scolaires. (*Le Devoir*, 27 juin 1996)

Il s'interroge également sur le fait que cette acceptation mettrait en péril les droits des minorités religieuses ailleurs au pays. Mais de quelles minorités parle-t-on? Des deux seules protégées par la Constitution: la catholique et la protestante?

Et les autres? Ne parle-t-on ici que de droits scolaires? Messieurs-dames les sénateurs, il est temps que le Canada reconnaisse dans la Constitution que le droit à la différence, ici religieux, ne doit pas aboutir à la différence des droits. Est-ce écrit quelque part dans la Constitution que tous les citoyens sont égaux?

Peut-on envisager de passer de la notion de deux peuples fondateurs à la notion de citoyen fondateur?

Autrement dit, comment peut-on accepter en 1996 que certains aient des droits que d'autres n'ont pas?

L'école publique est pour tout le monde et aucune hiérarchie n'a le droit d'imposer son intégrisme, quelque minoritaire qu'elle soit.

Réal Gingras
Outremont, 28 juin 1996

Concert de paillements

Quand le ministre des Finances, M. Landry, a annoncé des mesures spéciales en faveur de l'Orchestre symphonique de Montréal, on pouvait s'attendre à un concert de paillements chez la gent artistique: «Pourquoi pas moi?»

De fait, dans un article publié le 15 juin, vous avez choisi de vous faire l'écho de ces cris de basse-cour. L'un des arguments employés est que cette aide de Loto-Québec fait fi de la politique culturelle et «reconstitue l'arbitraire en parallèle».

Je soumets que, quand l'État décide de subventionner la principale vitrine culturelle du Québec (et du Canada) dans le monde, il fait de la politique étrangère. Ceci n'a rien à voir avec la politique culturelle, ni avec le budget de la Culture et n'enlève rien aux autres organismes.

Paul Desroches
Montréal, 18 juin 1996



REPRISE

Droits de l'homme et commerce de la terreur

Je viens de lire le dernier Rapport annuel d'Amnistie internationale. Ce terrifiant catalogue des horreurs recense les atteintes aux droits de la personne commises dans 146 pays.

À le lire, on constate que les premières victimes des crimes sont encore trop souvent les femmes, les enfants, les personnes âgées, les pauvres, les civils. Mais on finit aussi par se demander, avec l'organisme, si, dans le cadre de nos «sociétés spectaculaires» (*dit Debord*), la publicité de ces crimes demeure une stratégie optimale. C'est que les effets de la mondialisation des marchés conjugués à ceux des avancées technologiques est sans doute en train, sous nos yeux, de modifier considérablement la manière dont se pose la question de la défense des droits de la personne.

Le cas de la torture est me semble-t-il exemplaire. La torture, on sait bien ce que c'est. Depuis 1948, une convention de l'ONU la condamne et la définit. «Torture: tout acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne.» Intentionnellement et aussi dans un certain but. Lequel? Voici: «Obtenir des renseignements ou des aveux, punir, intimider ou faire pression, ou tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit.»

De nos jours, le fond de l'affaire reste le même. Mais quelque chose, dans la forme, est peut-être en train de changer.

Certes, pour qu'il ait torturé, il faut encore et toujours un bourreau, une victime et des instruments de torture. Bien sûr, et comme toujours, les pays où l'on torture fournissent gracieusement et la victime et le bourreau. Restent donc à trouver les instruments de torture. Et c'est cela qui est en train de changer. Car ces instruments, c'est nous, du monde industrialisé, qui les fournissons. Que voulez-vous: il y avait là un marché. Alors on fait des affaires. Mais en fournissant les instruments de torture on contribue sans doute aussi à fournir le bourreau.

Pour s'en convaincre, allons faire un tour au Salon de la Sécurité. Eh! il y a bien des Salons de l'auto, de la bière ou du loisir, non? Il y aura donc, un jour, un Salon de la sécurité. De la «sécurité»: car tel est le doux euphémisme par lequel ces gens-là désignent la torture. Venez-y faire un tour. C'est ma tournée. Pour le même prix, je vous ferai même l'article.

Vous voulez quoi, cher client? Voici, pour commencer, un article de base, bas de gamme; des chaînes et des fers pour prisonniers.

«Oui, mais les Règles minima pour le traitement de prisonniers (ONU, 1955), n'interdisent-elles pas leur usage?» Si, cher client, bien sûr. Mais soyez malins et faites comme les États-Unis: signez cette convention puis ignorez-la.

Voici maintenant du super. Vous allez aimer. Des boucliers, des matraques et des instruments pouvant envoyer des décharges jusqu'à 150 000 volts. C'est fabriqué en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en France. Dans bien d'autres pays, aussi. En cas de pépin juridique, des ententes sont toujours possibles avec le Bureau du commerce du pays concerné: ça vous permettra de fabriquer, vendre et exporter.

À preuve, ce lance-fléchette électrique. C'est nouveau. Décharge de 40 000 volts. Interdits aux États-Unis, on les fabrique pourtant là-bas et on les exporte.

Mais dépêchez-vous de vous lancer dans les affaires car la Chine vient d'entrer dans le jeu. Lors d'une récente foire, elle proposait, pour pas cher, tout un arsenal de «sécurité».

Voici, pour finir, un article surchoix, un truc pour connaître. On appelle ça «La Maison du rire». C'est une cellule spécialement aménagée pour rendre fou et pour faire parler. Une merveille, de fabrication britannique cette fois.

«Oui mais on n'a pas le droit, de Grande-Bretagne, d'exporter un machin pareil, non?» Peu importe, cher client. Faites comme la compagnie qui propose la chose: vous l'envoyez



NORMAND
BAILLARGEON

même par lequel ces gens-là désignent la torture. Venez-y faire un tour. C'est ma tournée. Pour le même prix, je vous ferai même l'article.

Vous voulez quoi, cher client? Voici, pour commencer, un article de base, bas de gamme; des chaînes et des fers pour prisonniers.

«Oui, mais les Règles minima pour le traitement de prisonniers (ONU, 1955), n'interdisent-elles pas leur usage?» Si, cher client, bien sûr. Mais soyez malins et faites comme les États-Unis: signez cette convention puis ignorez-la.

Voici maintenant du super. Vous allez aimer. Des boucliers, des matraques et des instruments pouvant envoyer des décharges jusqu'à 150 000 volts. C'est fabriqué en Belgique, au Canada, aux États-Unis, en France. Dans bien d'autres pays, aussi. En cas de pépin juridique, des ententes sont toujours possibles avec le Bureau du commerce du pays concerné: ça vous permettra de fabriquer, vendre et exporter.

À preuve, ce lance-fléchette électrique. C'est nouveau. Décharge de 40 000 volts. Interdits aux États-Unis, on les fabrique pourtant là-bas et on les exporte.

Mais dépêchez-vous de vous lancer dans les affaires car la Chine vient d'entrer dans le jeu. Lors d'une récente foire, elle proposait, pour pas cher, tout un arsenal de «sécurité».

Voici, pour finir, un article surchoix, un truc pour connaître. On appelle ça «La Maison du rire». C'est une cellule spécialement aménagée pour rendre fou et pour faire parler. Une merveille, de fabrication britannique cette fois.

«Oui mais on n'a pas le droit, de Grande-Bretagne, d'exporter un machin pareil, non?» Peu importe, cher client. Faites comme la compagnie qui propose la chose: vous l'envoyez

en pièces détachées et vous la reconstruisez sur place, directement au Poste de police du pays acquéreur. Malin, hein? Vos clients apprécieront.

◆◆◆

On tue, on torture, on coupe en morceaux, on gaz lacrymogène, on enchaîne, on électrifie, on char d'assaut, on emprisonne, on fusille, on lance-flambe de par le monde. Avec nos joujoux.

Ce commerce de la terreur, à l'échelle planétaire, appelle une réaction à l'échelle planétaire. Amnistie internationale recommande donc, sagement, l'élaboration d'une réglementation internationale. Il nous faut l'appeler très fort de nos vœux au moment où la société spectaculaire risque de faire de l'aide humanitaire un simple élément dans la vaste représentation de la compassion dont on peut craindre qu'il ne tue la sollicitude elle-même et l'éthique qu'elle fonde. Et au moment où l'économisme triomphant ne nous fait plus envisager le fou sanguinaire qui utilise ces merveilles de la technologie moderne que comme un client à satisfaire.

Une telle réglementation devra comprendre l'interdiction absolue de fabriquer, de vendre, d'importer ou d'exporter tout instrument susceptible de servir à la torture ou de porter atteinte aux droits de la personne. Sinon on lira un jour sur la tombe des droits de la personne: «Idée née au Siècle des Lumières et morte à la fin du XX^e siècle d'un coup porté par l'économisme triomphant.»

◆◆◆

En attendant? Voici un cas parmi tant d'autres. Wei Jingsheng est en prison, en Chine. Il en sortira peut-être en 2010, à 60 ans. De 1979 à 2010 il aura passé presque toute sa vie en cellule. Il y a quelques mois, je vous demandais d'écrire pour lui à l'ambassade de Chine. Depuis, Jingsheng a perdu toutes ses dents et aux dernières nouvelles on lui refuse toujours de quoi broyer ses aliments. Résultat? Il ne mange plus, ou presque.

Il goûte peut-être à la *Dianji Gun*, cette merveille de technologie chinoise, matraque électrique très répandue là-bas et qu'on aime bien mettre sur les couilles du prisonnier. A moins que ce soit la ceinture électrique américaine ou que sais-je encore.

À P R O P O S

... des accidents de travail

Entre 1976 et 1993, près de 17 000 Canadiens ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions ou des suites de leur travail, ce qui représente une moyenne de plus de deux décès par jour. Quatre industries — industrie manufacturière; construction; transports et entreposage; et mines, carrières et puits de pétrole — ont été le théâtre de 63 % des décès reliés au travail (plus de 10 000 décès). Au cours de

chacune des trois périodes étudiées, le nombre le plus élevé de décès reliés au travail a été observé dans l'industrie manufacturière (un décès sur six); toutefois, à l'instar de nombreuses autres industries, cette dernière a vu son nombre d'incidents mortels diminuer avec le temps. *L'emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada, Été 1996*

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARRIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCEQUEDOIS

IDÉES

Réplique à Marc Angenot

Ressentiment à l'égard des souverainistes

Le Canada n'en finit plus de perdre toute consistance au Québec; ce qui restait de sentiment d'appartenance a été noyé dans le lac Meech

GILBERT TURP
Montréal

Je réagis ici aux propos de Marc Angenot, professeur à McGill, qui étouffe de ressentiment à l'égard des souverainistes qui lui empoisonnent l'existence. Soit. Tout cela est bien ennuyeux. Mais comme les souverainistes sont là pour rester, peut-être serait-il plus productif de se demander si les fédéralistes ne sont pas étouffés par leurs propres dogmes, dont le plus débilissant est certainement celui voulant que la souveraineté du Québec signifie la destruction du Canada. Les Canadiens se font dire depuis plus de 20 ans par les fédéralistes (très souvent québécois) que leur pays n'est rien sans le Québec.

À la longue, le martèlement de ce dogme doit être assez dur sur l'estime de soi. Les Canadiens méritent mieux que ça. M. Angenot porte ce dogme en lui lorsqu'il compare le Canada à un club de golf dont la dissolution se vote aux deux tiers, en omettant de dire que le joueur dissident du club de golf en question ne cherche pas la dissolution du club, il veut tout simplement cesser d'en faire partie. Pour l'heure, les souverainistes doivent attendre que la carte de membre vienne à échéance pour annoncer qu'ils ne comptent pas renouveler. C'est tout. Ce n'est qu'une formalité, de la petite bière.

Au lieu de se laisser empoisonner par la morosité et l'amertume, M. Angenot devrait travailler à se libérer de ce dogmatisme ridicule. Ça a été comique pendant deux ou trois mois, mais là, ça devient lassant. Vous savez, le Canada existe hors Québec. Il est tout à fait consistant.

L'autre versant de ce dogme de la destruction, c'est la peur de se faire contaminer culturellement par les Américains. À mon avis, il s'agit d'un fantasme plus ou moins névrotique et qui n'est pas partagé par les Québécois. Je n'en peux plus d'entendre Keith Spicer attribuer au Québec le rôle valeureux du condom culturel qui protège le Canada quand celui-ci couche culturellement avec l'Amérique.

L'autre raison de la morosité du fédéraliste, c'est qu'il a le nez collé sur sa contradiction fondamentale: il a beau se maintenir au pouvoir, il demeure impuissant. Son action et sa présence au Québec ne sont plus que négatives. Le Canada n'en finit plus de perdre toute consistance au Québec; ce qui restait de sentiment d'appartenance a été noyé dans le lac Meech. Le Canada au Québec n'est plus qu'un système. Et mon passeport n'est ni plus ni moins qu'une commodité de société de consommation, une sorte de carte de guichet automatique. Tout ce que le fédéralisme peut faire pour se maintenir, c'est miner la puissance de l'adversaire, rôle inquisiteur par excellence: M^e Guy Bertrand et ceux qu'il représente veulent tout simplement retirer aux souverainistes leur droit de vote, en le rendant inopérant. Point à la ligne. Tout ça au nom du dogme. Et les grands cris devant l'imminence de la grande catastrophe ne sont qu'une apocalypse d'opérette.

Mais étant souverainiste, je sais que tous mes arguments sont en partant discrédités (hérétiques) aux yeux de M. Angenot. Alors, permettez-moi d'emprunter à Michael Snow, un artiste insoupçonnablement canadien, une phrase qui décrit avec une joyeuse ironie ce pouvoir d'impuissance qui caractérise l'action fédéraliste: «I make up the rules of a game, then I attempt to play. If I seem to be losing, I change the rules.» (J'établis les règles d'un jeu et j'essaie de jouer. Si je sens que je vais perdre, je change les règles).

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information); Jean-Pierre Legault (responsable des pages thématiques), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable de la section Tourisme); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (directeur), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Mario Cloutier, Paule des Rivières, Louise Leduc, Benoît Mungler, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (responsable), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (responsable), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (correspondant parlementaire à Ottawa), Gilles Lesage (correspondant parlementaire à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Marie-Claude Petit, Julie Tremblay (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). **LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING** Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland, Monique Verreault (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). **LA PRODUCTION** Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Yvon, Olivier Zaida. **SERVICE À LA CLIENTÈLE** Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **L'ADMINISTRATION** Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Yves L. Duhaime (président). **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

L A I T

Le prix poussé à la hausse par le monopole d'État

Une fois de plus, c'est peut-être l'ALENA qui soustraira la population canadienne aux brimades de ses gouvernements

JEAN-LUC MIGUÉ

École nationale d'administration publique (ENAP)

Une fois de plus, nos gouvernements s'apprennent à nous infliger un alourdissement du fardeau alimentaire par l'intermédiaire de leur bras réglementaire, la Commission canadienne du lait. On connaît les pratiques de cet organisme public de conspiration contre le bien commun. Au nom du principe creux de gestion de l'offre agricole, qui n'est qu'une formule déguisée de monopole d'État sur la volaille, les œufs et les produits laitiers, la Commission fixe à intervalles réguliers le niveau de production nationale de chaque denrée. À l'instar de l'ex-Union soviétique, les offices provinciaux répartissent ensuite les quotas de production entre les producteurs particuliers.

Les conséquences de cette manipulation du marché sont devenues familières. D'abord gonflement scandaleux du prix. Le fromage se vend à Montréal plus de 20 % plus cher qu'à Plattsburg, les œufs près de 45 % plus cher, le poulet 100 % plus cher, tandis que le beurre atteint des niveaux loufoques de près de 300 % au-dessus du prix américain. On estime que l'ensemble de ce brigandage gouvernemental dans le secteur agricole coûte en moyenne près de 500 \$ par habitant, par année. Chaque année, c'est donc plus de 13 milliards de trop qui passent ainsi artificiellement des familles canadiennes aux agriculteurs cartellisés par nos gouvernements et, pour cette raison, devenus improductifs.

Là ne s'arrêtent pas les malversations publiques. L'impact redistributif de la cartellisation d'État n'est rien moins que honteux. Ce sont les ménages à faible revenu qui portent la plus lourde part de ce fardeau factice. Ainsi, s'agissant du lait entier, les individus les plus démunis affectent à cette denrée un budget de près de deux fois supérieur à celui des mieux nantis, soit 27,75 \$ contre 15,02 \$. Or en 1990, le revenu individuel des premiers s'élevait à 6475 \$, tandis que le revenu des tranches supérieures s'établissait à 35 307 \$.

Contrairement au discours des politiciens qui se proclament sans vergogne les défenseurs des faibles contre les rigueurs du marché inhumain, nos gouvernements une fois de plus servent d'instrument d'une redistribution régressive de la richesse aux dépens des plus pauvres et en faveur d'une classe de gens, les producteurs laitiers, au revenu déjà supérieur à la moyenne de la population. Au total, ce sont les enfants, dont les politiciens ne parlent qu'avec des trémolos dans la voix, qui sont les premières victimes de cet aménagement et les plus directement touchés.

Autre dimension inhérente à cette forme de planification d'État, cet aménagement corporatiste contribue à fermer des débouchés à toute une classe de la population, composée surtout de jeunes qui voudraient accéder à l'activité agricole. Par l'effet du prix exorbitant des quotas de production qui peuvent atteindre des dizaines, voi-



PHOTO ARCHIVES

On a pu espérer un moment que la négociation du GATT allait nous protéger contre la politisation de l'agriculture. C'était compter sans l'ingéniosité du tandem État-UPA.

res de centaines de milliers de dollars, une avenue supplémentaire d'emploi se trouve bouchée pour eux. Ce gaspillage honteux de ressources s'inscrit parfaitement dans le schéma d'interventions gouvernementales dans le marché du travail.

Au cours des 30 dernières années, le marché de l'emploi a été marqué par une succession ininterrompue d'interventions réglementaires et fiscales qui ont eu pour effet d'alourdir le coût du travail pour les employeurs. L'aboutissement était inévitable: la croissance de l'emploi s'est ralentie et le chômage se maintient en permanence à des niveaux inconnus autrefois.

On a pu espérer un moment que la négociation du GATT (devenu l'Organisation mondiale du commerce) allait nous protéger contre la politisation intégrale de l'agriculture. C'était compter sans l'ingéniosité du tandem État-UPA. La dernière entente du GATT a bien aboli le principe de l'imposition de quotas d'importation de droits tarifaires prohibitifs sur les produits agricoles. Les tarifs canadiens atteignent en 1995 des niveaux strato-

sphériques d'environ 285 % sur le lait, le cheddar et le poulet, de 350 % sur le beurre et de 195 % sur les œufs. À ce barème tarifaire, l'abolition des quotas d'importation n'a été au Canada qu'un écran de fumée, un subterfuge qui ne change rien à la réalité commerciale: le tarif dépasse de loin l'écart de prix entre le Canada et le reste du monde, si bien que l'importation des produits agricoles contrôlés reste impossible.

Une fois de plus, c'est peut-être le libre-échange nord-américain qui soustraira la population canadienne aux brimades de ses gouvernements nationaux, fédéral et provinciaux. Dans une initiative récente, le gouvernement américain conteste, au nom du traité de libre-échange (ALENA), le droit du gouvernement canadien de prélever des droits tarifaires sur les produits agricoles en provenance des États-Unis. L'issue du conflit reste incertaine. La théorie politique tout autant que l'histoire politique doivent nous convaincre de placer notre confiance dans ce mécanisme, plutôt que dans la logique politique.

Le paritarisme à la CSST

Un pari rentable

Il ne faudrait pas oublier que le patronat assume seul les coûts de la Commission

GHISLAIN DUFOUR

Président du Conseil du patronat du Québec

Je ne peux laisser passer sans réagir le texte publié dans *Le Devoir* du 2 juillet 1996, sous le titre «Un gaspillage annuel de dix millions», signé par M^e Marc Bellemare, qui s'en prend notamment au CPQ qui appuie l'idée du paritarisme aux bureaux de révision paritaires de la CSST, les BRP.

Cette fois en effet, M^e Bellemare se surpasse dans sa diatribe contre le paritarisme, manifestement sa bête noire du moment. Il importe donc de rétablir les faits sur cette importante question.

La complexité et la lourdeur du processus actuel de contestation des décisions à la CSST n'ont pas à être démontrées. Les délais, qui peuvent parfois atteindre trois ans, compromettent le droit de retour en emploi des travailleurs et sont des plus onéreux pour les parties intéressées.

Face au mécontentement général, la CSST s'est engagée avec ses partenaires, en 1993, dans une démarche dont l'objectif était d'humaniser, d'accélérer et d'harmoniser le processus de révision et d'appel en vertu des lois qu'elle applique.

Un groupe de travail, formé de spécialistes indépendants de la Commission, a analysé le dossier et lui a soumis des recommandations en vue d'y apporter les correctifs nécessaires. Le conseil d'administration de la Commission a été saisi du rapport de ce groupe de travail le 6 mai 1994. Le 15 juin suivant, les parties intéressées ayant été consultées et un large consensus constaté, les administrateurs de la CSST adoptaient, avec une seule dissidence, une proposition de réforme qui retenait les principales conclusions dégagées par le groupe de travail qui comprenait, entre autres, M^e Yves Ouellette, professeur réputé à la faculté de droit de l'Université de Montréal.

Afin de prévenir la judiciarisation du processus décisionnel et de garantir la qualité des décisions, le groupe de travail préconisait le maintien du paritarisme. Le paritarisme est une caractéristique fondamentale du régime québécois de santé et de sécurité du travail. Le paritarisme est

le fil conducteur de la Loi sur la santé et la sécurité du travail. C'est pourquoi l'ensemble des structures de la CSST sont paritaires. La composition de la Commission paritaire des lésions professionnelles (CPLP) proposée s'harmoniserait donc avec le fonctionnement de la CSST.

Ce type de structure d'un tribunal administratif est bien connu et ne se rencontre pas qu'au Québec. Il sert d'assise à la composition des organismes administratifs d'appel, non seulement dans la majorité des provinces canadiennes mais encore en Europe, notamment en Grande-Bretagne et en Allemagne. Le paritarisme a d'ailleurs déjà donné des résultats probants aux bureaux de révision actuels de la CSST, où 86 % des décisions sont rendues à l'unanimité. Et ce taux d'unanimité se vérifie aussi bien dans les cas de décisions confirmées que renversées. C'est donc dire que les représentants patronaux et syndicaux sont capables de faire abstraction des intérêts de classe et d'émettre des avis objectifs.

Et justement, sur l'impartialité et l'indépendance d'un tel tribunal, le juge Cory, dans un jugement rendu par la Cour suprême dans l'affaire Newfoundland Telephone c. Terre-Neuve (Public Utilities Board, 1992), 1 R.C.S. 623, écrit: «La composition des commissions peut et, dans bien des cas, devrait refléter tous les éléments de la société. Parmi les membres peuvent figurer des experts qui donneront des conseils relatifs aux aspects techniques des opérations à étudier par la commission, ainsi que des représentants du gouvernement et de la collectivité. Rien n'empêche que des défenseurs des intérêts des consommateurs ou des utilisateurs du produit réglementé soient membres de la commission lorsque les circonstances le permettent. Nul doute que beaucoup de commissions fonctionneront plus efficacement si tous les éléments de la société qui s'intéressent à leurs activités y sont représentés.»

Les défenseurs du paritarisme ont donc des alliés de poids. Et, contrairement à ce qu'on colporte souvent sans vergogne, l'intégration de membres paritaires au sein du tribunal proposé par la CSST dans sa réforme, respecte le caractère d'indépendance et d'impartialité re-



PHOTO ARCHIVES

Ghislain Dufour

quis par la Charte des droits et libertés de la personne et la Charte canadienne des droits et libertés.

Contrairement également à ce qu'écrit M^e Bellemare, la Commission paritaire des lésions professionnelles (CPLP) proposée ne serait pas composée d'un banc de quatre, mais bien de trois personnes, qui pourra s'adjoindre au besoin un assesseur médecin pour les causes de nature médicale, comme c'est le cas actuellement à la Commission d'appel en matière de lésions professionnelles (CALP). Le processus de nomination des membres représentant les employeurs et les travailleurs présentera toutes les garanties d'indépendance et d'impartialité souhaitées. Ils seraient en effet nommés par le gouvernement et rémunérés par le tribunal, sans compter que la CPLP relèverait administrativement du ministre du Travail. Le projet précise que le gouverne-

ment établirait par règlement une procédure de sélection des commissaires et constituerait dans ce but un comité de sélection.

D'autre part, le paritarisme qui serait mis en place à cette instance présenterait les caractéristiques suivantes: ses membres auraient pour fonction de conseiller le tribunal et de participer à ses décisions, en appréciant de façon impartiale le mérite de chaque cas, selon la preuve présentée; ils auraient notamment l'obligation de prêter le serment d'impartialité et de discrétion et de se conformer à un code de déontologie.

Ce projet offre aussi l'avantage de donner aux parties l'assurance qu'un de ses membres est en mesure de bien saisir les données objectives propres à chaque cas. L'apport de personnes extérieures à l'appareil de l'État devrait contribuer de façon appréciable à humaniser tout le déroulement du processus.

Gaspiillage? Loïn de là. La CSST estime que la judiciarisation se traduirait par une économie annuelle de 18,8 à 43,5 millions de dollars, selon que le délai d'obtention d'une décision finale sera ramené à 12 ou à 6 mois lorsque les mesures proposées auront atteint leur rythme de croisière.

Mais au-delà de ces bénéfices fort importants pour l'économie, il ne faut pas oublier que les travailleurs accidentés seraient des plus privilégiés par ce nouveau régime. Ils profiteraient de décisions de meilleure qualité rendues dans des délais plus courts. La proposition de la CSST prévoit qu'un appel doit, à titre indicatif, être entendu dans les neuf mois qui suivent sa réception. Et dans les cas d'admissibilité et dans ceux où des questions d'ordre médical sont en jeu (consolidation médicale et limitations fonctionnelles par exemple), le délai est fixé à 90 jours! On est loin des délais actuels avec leurs coûteuses conséquences.

M^e Bellemare devrait revenir sur ses préjugés de base: le paritarisme est un pari rentable auquel souscrit maintenant le ministre Paul Bégin, en matière de lésions professionnelles, ce qu'oublie de dire M^e Bellemare. Il ne devrait pas oublier non plus que le patronat assume seul les coûts de la CSST...

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Drummondville vibrera au son du folklore mondial jusqu'au 14 juillet

Drummondville (PC) — Les traditions folkloriques de nombreux pays du monde, au moins une vingtaine, sont au rendez-vous du 15e Festival mondial de folklore de Drummondville qui dure jusqu'au 14 juillet. Les quelque 65 000 spectateurs en ont d'ailleurs eu plein la vue et les oreilles pendant l'impressionnant défilé qui a sillonné des artères majeures de la ville, samedi soir dernier.

«Nous n'avons jamais rien vu de pareil en 35 ans d'existence de notre troupe de folklore», s'exclame Christophe David de l'île de la Réunion, cette possession française de l'océan Indien au large de l'Afrique. Le groupe, dont c'est la première visite en Amérique, n'en revient tout simplement pas: «Voir tant de gens tout le long du parcours et sur les balcons nous applaudir frénétiquement et battre des mains en cadence sur notre musique,

ça vaut bien les 25 heures d'avion et les 10 heures d'attente dans les aéroports pour venir vous voir».

D'ailleurs, les Réunionnais ont su conquérir la foule par leur folklore rythmé aux accents africain et créole, demandant aux spectateurs de se joindre à leurs danses et leurs rondes mouvementées. «Nous étions comme des vedettes, acclamées par la foule, tout en faisant valoir nos traditions: c'est absolument extraordinaire, nous en gardons toujours un souvenir ravi comme, du reste, de tout le festival», conclut M. David.

L'une des plus grandes surprises du défilé, c'était la troupe de Bouriatie (ex-URSS), situé à l'extrême est de la Russie, qui présente un folklore très animé dans sa musique à caractère mongol dans des vêtements somptueusement colorés et avec des pas et des chorégraphies animées.

BERRI Pas de coups

SUITE DE LA PAGE 1

lement interdit, depuis qu'il a manifesté contre la tenue du congrès de Human Life à Montréal, de prendre part à des rassemblements. Alexandre Popovic soutient pour sa part que son dossier «s'est réglé» en cour le 4 juillet dernier.

Un cortège de jeunes punks rapplique aussitôt au poste de police. Ils sont plus d'une cinquantaine. Brandissant le drapeau noir propre aux groupes anarchistes, ils s'assoient au beau milieu de la rue Ontario, paralysant la circulation entre les rues Saint-Dominique et Hôtel-de-Ville.

A quelques mètres de là, une vingtaine de policiers casqués, armés de matraques, guettent le groupe. Cet affrontement larvé, sur fond d'incompréhension mutuelle, durera plus de deux heures avant que les policiers ne relâchent enfin le jeune Popovic.

Ce dernier est sorti du poste triomphant, sous les cris et applaudissements des punks, qui n'ont pas tardé à entonner l'hymne moqueur «Bonjour, la police», rendu populaire par les défunts RBO.

«Arrêter quelqu'un comme ça dans une manifestation, je trouve que c'est un acte de provocation qui peut rapidement dégénérer en des événements regrettables, a lancé Popovic. Comme d'habitude, il y a des flics qui ont agi avec peu d'intelligence et ça arrive chaque jour.»

«La police, comme d'habitude, va faire tout ce qu'elle peut pour essayer de faire taire les gens qui les criti-

quent radicalement», a ajouté le jeune homme, galvanisé par la foule.

«Mais ça, ça ne va pas nous empêcher de nous fermer la gueule. Au contraire, on va monter le ton. On ne se laissera pas impressionner par les grosses matraques, par les gros casques.» Nouvelle salve d'applaudissements.

De leur côté, les policiers ont indiqué qu'ils procéderaient à l'arrestation d'Alexandre Popovic dans les prochains jours s'il a menti aux policiers et qu'il n'a pas comparu en cour comme il l'a affirmé.

Après la libération d'Alexandre Popovic, les punks se sont dispersés dans le calme. Il n'y a eu en effet aucun échange de coups entre les jeunes et les policiers, ce qui fait dire au lieutenant Henri Cardinal que les agents du poste 33 ont bien contrôlé la situation.

Cela dit, les policiers étaient prêts à intervenir, a indiqué le lieutenant Cardinal, et ils auraient arrêté les jeunes s'ils s'étaient entêtés à bloquer la circulation sur la rue Ontario, à proximité d'une caserne de pompiers.

Pour le lieutenant Cardinal, le *sit-in* d'hier ne constituait rien de moins qu'un «show».

«Mon travail, c'est de maintenir la loi et l'ordre, a-t-il dit. Si les gens choisissent de briser la loi ou perturber l'ordre, mon job, c'est de réparer les choses.»

Les punks avaient pourtant un message bien clair à livrer aux policiers hier: «Assez du harcèlement et de l'oppression». Ce à quoi le lieutenant Cardinal a rétorqué: «Je ne commenterai pas ce que les punks ressentent. Je ne suis pas un punk, je ne sais pas ce qu'ils ressentent.»

«Nous ne sommes pas impliqués dans des répressions systématiques», a ajouté le lieutenant par la suite.

Depuis quelques mois, les punks se plaignent de la rudesse du harcèlement des policiers à leur endroit. Les policiers s'acharnent sur eux, disent-ils, en raison de leur habillement et de leurs coupes de cheveux pour le moins inusitées.

Tout a commencé il y a un peu plus de deux mois, alors que l'administration Bourque a imposé un couvre-feu au square Berri, où les jeunes marginaux, parfois sans domicile fixe, se regroupaient jour et nuit.

Depuis, les jeunes se disent «oppressés» partout dans les rues du centre-ville. Certains d'entre eux ont reçu des contraventions d'une centaine de dollars, qui pour avoir occupé plus d'une place sur un banc de parc, qui pour avoir vomis sur la place publique.

«J'ai neuf tickets non payés pour avoir lavé les vitres d'autos. Tout ce que je voulais, c'était ramasser 50 cents pour aller manger», dit Emmanuel.

Même les travailleurs de rue et les groupes communautaires s'entendent pour dire que les policiers du SPCUM font preuve d'intolérance et d'agressivité à l'égard des jeunes.

«C'est immédiatement des tickets. C'est tolérance zéro», soutient René Charest, du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal.

CANADIEN La première fois en 31 ans

SUITE DE LA PAGE 1

toisie et il se dit estomaqué d'avoir reçu une lettre de réprimande lui intimant l'ordre de n'utiliser dorénavant que l'anglais pour les procédures mentionnées.

François Bellemare, agent d'affaires du syndicat des agents de bord du SCFP, fait remarquer: «Les annonces de sécurité sont écrites en anglais. Par courtoisie pour nos passagers, nous les leur transmettons en français et en anglais. Voici que M. Gandolfi fait l'objet de mesures disciplinaires à ce sujet. On doit comprendre que la politique de la compagnie au siège social de Calgary est de ne donner ces directives qu'en anglais.»

Sur sept membres d'équipage, quatre étaient francophones à bord de cet avion à destination de Rome. Attilio Gandolfi a donc donné les procédures en français et en anglais. Canadian Airlines compte 2500 employés mais la compagnie n'a plus à son service que 180 francophones à Montréal.

«C'est la première fois en 31 ans que cette question porte à conséquence», dit M. Gandolfi. Cet Italien, recruté à Milan en 1964 par la Canadian Pacific Airlines à l'époque, est venu s'installer à Montréal où était situé le siège social et a travaillé sans interruption pour cette compagnie. Ce responsable du personnel navigant sur les vols internationaux revenait hier d'un vol sur Sao Paulo. «La règle du siège social n'est pas vraiment claire, dit-il. Mais Toronto a une ligne stricte, c'est le moins qu'on puisse dire.»

CP Air avait son siège social à Montréal, tout comme CP Rail. La compagnie a été acquise par Pacific Western Airlines de Calgary après la disparition de Nordair et d'Eastern Provincial Airlines et avant la fusion avec Wardair. Il y a eu déménagement de Montréal à Calgary. Puis, l'hiver dernier, le vol Montréal-Rome a été interrompu et déplacé sur Toronto. Les agents de bord montréalais partent de Toronto pour Rome et les directeurs de la base à Toronto ont

décidé de montrer comment doit s'y faire la chose.

Antonio Gandolfi n'a pas l'intention de laisser les choses là. «Mes enfants vont à l'école française à Montréal et je n'en reviens pas de ce zèle; je prends le vol pour Rome depuis des années, il y a une clientèle particulière à bord, j'y vois des francophones catholiques monter à bord, ils s'en vont au Vatican, ils ne parlent pas l'anglais et ils aiment savoir ce qui se passe. Il s'agit de 30 à 40 % de la clientèle. Par courtoisie, je m'adresse à eux en français. Ça ne fait de mal à personne et voilà qu'on me sanctionne pour ça. J'ai contacté le ministère des Transports, ils sont renversés; j'ai appelé la Commission des droits de la personne.»

«C'est la chose la plus bizarre que j'aie vue. Elle est due au zèle de la directrice de la base à Toronto. Et je suis poli quand je parle de son zèle. Au ministère des Transports, ils utilisent un autre terme pour ça. A mon avis, la compagnie de Calgary ne sait pas ça. C'est la politique de Toronto: l'anglais seulement.»

Jointe à Calgary, la directrice des communications du siège social, Claudia Catano, une Italienne originaire de Montréal, a délégué cette affaire à la directrice du bureau de Montréal, France Poulin. Celle-ci n'a pu joindre Lori Boyd, le superviseur qui a signé la lettre disciplinaire, car celle-ci était en vacances, mais la directrice des bureaux de Toronto, Lana Hazlewood, lui a confirmé que ces renseignements doivent être communiqués en anglais seulement.

Jointe par *Le Devoir*, Lana Hazlewood précise d'ailleurs que la politique de Canadian International est d'utiliser l'anglais seulement pour le verrouillage des portes où que ce soit. Elle est d'accord avec le fait que l'agent de bord ait été sanctionné à ce sujet et elle se dit outrée que la lettre disciplinaire ait pu parvenir au *Devoir*. Elle nous a demandé comment nous avons pu mettre la main sur une lettre diffusée à l'interne et a laissé entendre que la chose n'en restera pas là.

MASSACRE Plusieurs semaines

SUITE DE LA PAGE 1

bosniaque, et le leader politique Radovan Karadzic, mais les deux hommes sont toujours en liberté. La clôture, vendredi prochain à La Haye, des auditions des témoins contre les deux hommes, suivie d'une déclaration finale du procureur, permettra au TPI de lancer dans les jours qui viennent un mandat d'arrêt international contre les deux accusés.

Les vingt enquêteurs de l'ONU disposent d'une pelle mécanique de sept tonnes, engin lourd qu'ils utilisent pour la première fois.

John Gerns, pathologiste américain dirigeant une petite équipe qui a creusé des «tranchées de recherche» il y a quelques mois, a indiqué que les experts resteraient sur place plusieurs jours en précisant qu'ils avaient pris sous contrat une entreprise locale qui leur fournira une main-d'œuvre d'appoint.

Les experts cherchent à déterminer l'ampleur réelle des atrocités commises dans la région, qui pourraient se révéler les plus graves qu'ait connues l'Europe depuis l'holocauste nazi. Ils ont dit s'attendre à ce que les travaux qui débutaient dimanche prennent plusieurs semaines.

Au moins 3000 civils musulmans, et peut-être jusqu'à 8000, auraient été massacrés par les forces serbes bosniaques il y a un an après la chute de l'enclave de Srebrenica, qui était théoriquement protégée par l'ONU.

Des survivants entendus par le TPI ont dit que Ratko Mladic était sur place au moment des massacres dénoncés.

«Nous allons nous concentrer sur des sites inspectés précédemment, en faisant appel à du matériel lourd, à des manœuvres, à des médecins-légistes et à des anthropologues», a déclaré John Gerns aux journalistes. «Durant les excavations, nous mettrons au jour l'intégralité de la fosse.»

SHAWINIGAN Grandeur passée

SUITE DE LA PAGE 1

de la rivière. Si «la nature abhorre la ligne droite», ainsi qu'aimait le dire le père de l'art du jardin moderne, William Kent, le plan en damier prévoyant dès 1899 le découpage orthogonal du nouvel espace urbain suffit à rappeler que la cité électrique du Canada demeure avant tout un symbole de l'entrée du Québec dans l'ère industrielle.

Le potentiel des chutes de Shawinigan avait été remarqué par deux Québécois francophones, qui fondèrent la Shawinigan Electric Light Company (SEL), en 1895. Les deux hommes d'affaires espéraient construire une centrale hydro-électrique en un lieu qui n'avait pour seule activité économique que la drave, depuis le milieu du siècle, alors qu'une quinzaine d'hommes veillaient à ce que les morceaux de bois s'engouffrent dans le glissoir à billes plutôt que d'aller éclater dans les chutes de la rivière. Un différend fédéral-provincial — déjà! — devait toutefois contrecarrer leur plan.

La décision du Conseil privé de Londres reconnaissant à Québec la propriété des rivières s'étant fait attendre, l'entente entre la SEL et le gouvernement provincial conservateur n'avait pu être finalisée avant la prise du pouvoir par les libéraux, en 1897. Résultat: le gouvernement accepte de mettre le site en vente pour la somme de 50 000 \$, en obligeant toutefois l'acheteur à investir quatre millions de dollars à l'intérieur d'un délai de trois ans. Incapables de prendre un tel engagement, les investisseurs québécois sont coiffés au fil d'arrivée par un banquier de Boston, John Edward Aldred, qui s'associe au brasseur américain John Joyce: la Shawinigan Water and Power (SWP) obtient sa charte provinciale en janvier 1898 et lance ses travaux l'année suivante. Une nouvelle ville vient de naître, même si elle ne sera légalement incorporée que trois ans plus tard.

En parcourant Shawinigan aujourd'hui, on est frappé par l'importance de son hôtel de ville, construit en 1947, deux ans après la destruction de l'ancien, jugé trop petit pour une localité aussi prospère. Mais avec ses quelque 20 000 habitants, 15 000 de moins qu'il y a 30 ans, on est bien loin des 70 000 espérés au moment où les massacres de la Deuxième Grande Guerre prenaient fin.

L'édifice rappelle néanmoins la grandeur passée d'une ville qui offrait dans les années 50 les salaires les plus élevés au pays, et elle sait dévoiler au regard du visiteur attentif — guidé par l'œil informé de l'historien Mario LaChance, de la future Cité de l'Énergie — des traces encore vivantes d'un courant dominant de l'urbanisme nord-américain du début du siècle, le City Beautiful Movement.

Quand elle lance son projet visant à harnacher la Saint-Maurice, la SWP possède un territoire important qu'elle entend bien mettre en valeur: aussi, la basse-ville de Shawinigan fait-elle l'objet, dès 1899, d'un plan d'urbanisme, le premier au Canada. Afin d'allier beauté et utilité, les ingénieurs de la firme montréalaise T. Pringle & Son divisent le territoire en prévoyant des espaces déterminés pour les diverses fonctions urbaines: des résidences seront construites ici, des industries là, des commerces sur la rue Broadway, un parc sur la pointe sud-est de la péninsule, etc. Et si le plan initial n'a pas été totalement respecté, il a tout de même profondément marqué le secteur le plus ancien — le plus homogène — de la ville.

Il faut dire qu'en vendant elle-même les terrains, la SWP peut exercer un contrôle sur leur aménagement, ce qu'elle ne s'est pas privée de faire. Les conditions qu'elle pose en cédant un terrain sont très sévères. Une maison, d'au moins deux étages, doit ainsi être construite durant l'année suivant la signature du contrat, afin d'éviter toute spéculation. Située à au moins cinq mètres de la rue, afin de permettre l'aménagement d'une bande de gazon entre le trottoir et la rue, elle devra avoir au moins trois couches de peinture si elle est faite de bois, et le plan devra de toutes façons être approuvé par la compagnie, lorsque celle-ci ne le fournit pas gratuitement, pendant les premières années du village, qui compte déjà près de 2000 habitants en fin d'année 1900. Des traces de cet aménagement demeurent sur les première et deuxième rues — décorées d'arbres majestueux — qui comptent encore quelques maisons conformes aux desseins de la compagnie.

Ce contrôle de la SWP sur le développement de Shawinigan, pratiquement absolu entre 1899 et 1901, alors qu'est voté un premier conseil municipal, est resté dominant plus d'une dizaine d'années, d'autant plus que la

compagnie, dont le fondateur Edward connaît bien les Canadiens français, a su gagner la complicité du clergé, en lui réservant une place de choix pour la construction de la première église. Sise sur un promontoire donnant une vue imprenable sur la rivière, érigée en face du magnifique hôtel Cascade Inn, qui accueille en séjours de longue durée les dirigeants de la SWP, l'église Saint-Pierre sera finalement élevée en 1929 sur un soubassement construit dès 1901.

Shawinigan Falls, comme on l'appelle jusqu'en 1958, perdra son appellation anglaise au terme d'un débat animé, dans lequel Maurice Duplessis serait lui-même intervenu, à la suite d'une demande adressée par la Société Saint-Jean-Baptiste au conseil municipal. Mais elle demeure encore à cette époque une prospère ville industrielle, qui comptait déjà en 1904, fait unique au Canada, deux centrales hydro-électriques (incluant celle construite par l'aluminerie), la première aluminerie au pays (la Pittsburgh Reduction Company, qui deviendra l'Alcan), une industrie de pâtes et papiers (la Belgo) et une autre œuvrant dans le secteur de l'électro-chimie, la Shawinigan Carbide.

Certes, la SWP n'a pas lésiné sur les moyens pour attirer chez elle les industries énergivores. Il suffit pour s'en convaincre de visiter la deuxième centrale hydro-électrique, inaugurée en 1911 et toujours en service. Derrière des murs en briques de couleurs, le vrombissement de cinq turbines à axe horizontal — une technique délaissée depuis 1915 — reposant sur un plancher de tuiles vermisseuses amplifié plus qu'il ne le volait un appel aux investisseurs intéressés à contribuer à l'essor d'un site industriel riche au point de pouvoir faire l'objet d'un aménagement paysager!

La prouesse de la SWP, qui réussira à construire en un an, de 1902 à 1903, une ligne de distribution de 135 km, afin d'alimenter en courant la ville de Montréal, n'en diminuera évidemment rien le prestige. Et comme toute l'histoire du Québec moderne est traversée par la question du pouvoir, politique mais aussi électrique, il n'y a rien d'étonnant à ce que la compagnie américaine devienne, au moment de la grande nationalisation de l'hydro-électricité, en 1963, l'un des fleurons d'Hydro-Québec.

LE DEVOIR

... à suivre tout l'été

Lieux de mémoire

Tous les lundis, les journalistes du *Devoir* vous invitent sur les chemins de la mémoire. Avec eux, découvrez quelques-uns des lieux qui ont façonné l'histoire culturelle, sociale et économique du Québec.



Festivités estivales

À Montréal, Québec, Orford, Drummondville, Jonquière, Joliette, Saint-Irénée, partout au Québec, l'été se fait festival. Tous les jours, vivez avec les journalistes et les chroniqueurs du *Devoir* le plaisir d'un été culturel.

Le pays de VLB

Victor-Lévy Beaulieu nous invite à le suivre à Trois-Pistoles. Dans un roman écrit spécialement pour les lecteurs du *Devoir*, VLB ressuscite, à travers son père, l'histoire de sa région. *Le Pays de mon père* sera publié en feuilleton du 15 au 27 juillet.

Photos

Témoin de l'histoire au quotidien, la photographie sera présente tous les mardis à la une du cahier B à compter du 9 juillet. À travers la lentille de nos photographes et celle de nos lecteurs invités à participer au concours *Le Devoir-Kinsa*, nous vous présenterons les meilleurs photos.



Les Jeux d'Atlanta

Les Jeux olympiques d'été seront le grand point d'intérêt de l'été. Pendant toute la durée des Jeux, *Le Devoir* vous présentera les meilleurs moments des compétitions. Au sommaire: photos, chroniques, reportages et synthèses de la journée.

Livres

Le cahier *Livres* prend pour l'été un air de vacances. Entrevues, reportages, recensions vous inviteront à des lectures estivales. Également, chaque samedi, vous lirez une nouvelle d'un auteur québécois.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H00
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION : (514) 985-3333

PUBLICITÉ

AVIS PUBLICS (514) 985-3344
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

SERVICE DES ABONNEMENTS

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559